

**BURKINA FASO**



*Unité- Progrès- Justice*

**STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL A L'HORIZON 2016-2025  
DU BURKINA FASO**

**VERSION FINALE**

**Décembre 2015**

## TABLE DE MATIERE

<b>Sigles et abreviations .....</b>	<b>4</b>
<b>Resume .....</b>	<b>6</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>9</b>
<b>1. Aperçu sur la strategie de developpement rural et le bilan de sa mise en œuvre... 10</b>	
1.1. Aperçu sur la stratégie de développement durable adoptée en 2003-----	10
1.1.1. Enjeux et défis à relever par la sdr à l’horizon 2015.....	10
1.1.2. Objectifs de la sdr adoptée en 2003 .....	10
1.1.3. Axes stratégiques de la stratégie .....	10
1.2. Aperçu sur le bilan de la mise en œuvre de la stratégie de 2003 -----	11
1.2.1. Acquis de la mise en œuvre de la sdr sur la période 2003-2014.....	12
1.2.2. Leçons et enseignements tirés.....	19
1.2.3. Insuffisances et difficultés de la mise en œuvre de la sdr .....	22
<b>2. Etat des lieux du secteur rural .....</b>	<b>22</b>
2.1. Environnement institutionnel et réglementaire du secteur -----	22
2.1.1. Cadre institutionnel du secteur rural .....	22
2.1.2. Cadre législatif et réglementaire en matière de développement du secteur rural .....	23
2.2. Analyse des contraintes, potentialités et opportunités du secteur rural-----	23
2.2.1. Contraintes du secteur rural .....	23
2.2.2. Potentialités, atouts et opportunités du secteur rural.....	24
2.3. Défis du secteur rural à l’horizon 2025 -----	28
<b>3. Strategie de developpement rural a l’horizon 2016-2025.....</b>	<b>28</b>
3.1. Fondements de la sdr -----	29
3.1.1. Au niveau international .....	29
3.1.2. Au niveau continental.....	29
3.1.3. Au niveau régional .....	29
3.1.4. Au niveau national .....	30
3.2. Vision et objectifs de la stratégie de développement rural -----	30
3.2.1. Vision de la stratégie de développement rural à l’horizon 2015.....	30
3.2.2. Objectifs de la stratégie de développement rural .....	30
3.3. Principes directeurs de la stratégie de développement rural -----	31
3.4. Axes stratégiques et actions prioritaires -----	31
3.4.1. Axe 1 : renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle .....	32
3.4.2. Axe 2 : amélioration de la compétitivité des filières agro-sylvo-pastorales halieutique et fauniques.....	33
3.4.3. Axe 3 : développement durable et gestion des ressources naturelles.....	34
3.4.4. Axe 4 : amélioration de l’accès à l’eau potable et du cadre de vie .....	36
3.4.5. Axe 5 : renforcement de la gouvernance et du partenariat .....	37

3.5. Contribution des secteurs de soutien au développement rural -----	37
3.5.1. Infrastructures et communication.....	38
3.5.2. Commerce, industries et artisanat .....	38
3.5.3. Santé .....	38
3.5.4. Education et alphabétisation .....	39
3.5.5. Sécurité publique.....	39
3.5.6. Formation professionnelle .....	39
<b>4. Modalités de mise en œuvre de la stratégie de développement rural .....</b>	<b>39</b>
4.1. Pilotage et coordination de la mise en œuvre -----	39
4.2. Opérationnalisation de la stratégie de développement rural -----	40
4.2.1. Elaboration des programmes opérationnels et des programmes d'investissement.....	40
4.2.2. Mise en cohérence des programmes et projets existant avec la stratégie de développement rural.....	40
4.2.3. Mise en cohérence des politiques et stratégies sous sectorielles avec la stratégie de développement rural.....	40
4.3. Communication autour de la sdr -----	41
4.4. Dispositif de suivi/évaluation-----	41
4.5. Financement de la stratégie de développement rural-----	41
4.5.1. Contribution de l'état.....	42
4.5.2. Contribution des partenaires techniques et financiers.....	42
4.5.3. Contribution des ong et autres organisations de la société civile .....	42
4.5.4. Contribution des institutions financières et du secteur privé.....	42
4.5.5. Contribution des bénéficiaires .....	43
4.6. Identification des acteurs et définition de leurs rôles -----	43
4.6.1. Etat.....	43
4.6.2. Collectivités territoriales.....	43
4.6.3. Acteurs du secteur privé .....	44
4.6.4. Partenaires techniques et financiers (ptf).....	44
<b>5. Hypothèses et gestion des risques .....</b>	<b>44</b>
5.1. Hypothèses -----	45
5.1.1. Volonté politique.....	45
5.1.2. Stabilité sociopolitique .....	45
5.1.3. Maîtrise des conditions climatiques et pluviométriques .....	45
5.1.4. Ressources humaines, matérielles et financières .....	45
5.2. Analyse et gestion des risques-----	46
5.2.1. Dégradation du contexte socio-politique.....	46
5.2.2. Environnement international.....	46
5.2.3. Aléas climatiques .....	46
5.2.4. Disponibilité des ressources financières.....	46
<b>Conclusion .....</b>	<b>47</b>

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>AEP</b>	Approvisionnement en Eau Portable
<b>AEPS</b>	Adduction en Eau Potable Simplifiée
<b>AOF</b>	Afrique Occidentale Française
<b>ASPFH</b>	Agro-Sylvo-Pastorale Faunique et Halieutique
<b>CEDEAO</b>	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CER</b>	Communauté Economique Régionale
<b>CGES</b>	Comité de Gestion des Equipements Solaires
<b>CILLS</b>	Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
<b>CNCRA</b>	Cadre National de Concertation pour la promotion des Ressources Animales
<b>CONAGESE</b>	Conseil National pour la Gestion de l'Environnement
<b>CONEDD</b>	Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable
<b>CPE</b>	Comité de Point d'Eau
<b>CPF</b>	Confédération Paysanne du Faso
<b>CRA</b>	Chambre Régionale d'Agriculture
<b>CSLP</b>	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
<b>DGPER</b>	Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale
<b>DSDR</b>	Document de Stratégie de Développement Rural
<b>EBCVM</b>	Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages
<b>FAARF</b>	Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>FEB</b>	Fédération des Eleveurs du Burkina
<b>FENAFER-B</b>	Fédération Nationale des Femmes Rurales du Burkina
<b>FENOP</b>	Fédération Nationale des Organisations Paysannes
<b>FEPA-B</b>	Fédération des Professionnels Agricoles de Burkina
<b>FNJPA-F</b>	Fédération Nationale des Jeunes Producteurs Agricoles du Faso
<b>GGF</b>	Groupement de Gestion Forestière
<b>GIRE</b>	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
<b>IAP</b>	Instrument Automatisé de Prévision
<b>IMF</b>	Institution de Micro-Finance
<b>INSD</b>	Institut National de la Statistique et de la Démographie
<b>LPDRD</b>	Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé
<b>MA</b>	Maison de l'Aviculture
<b>MAD</b>	Matière azotée digestible
<b>MARHASA</b>	Ministère de l'Agriculture et des ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire
<b>MERH</b>	Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques
<b>MEF</b>	Ministère de l'Economie et des Finances
<b>MEP</b>	Maison des Eleveurs de Porcs
<b>NEPAD</b>	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
<b>NTIC</b>	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
<b>OER</b>	Organisation Economique Régionale
<b>OIE</b>	Organisation Internationale des Epizooties
<b>OIG</b>	Organisation Intergouvernementale
<b>ONEA</b>	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>OP</b>	Organisation Paysanne ou Organisation Professionnelle
<b>OPA</b>	Organisation Professionnelle Agricole

<b>PA/OPA</b>	Plan d' Actions pour l'Emergence des Organisations Professionnelles Agricoles
<b>PAGIFS</b>	Plan d' Actions de Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols
<b>PAGIRE</b>	Plan d' Actions pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
<b>PAI</b>	Programme d'Appui Institutionnel
<b>PAPISE</b>	Plan d' Actions et Programme d'Investissement du Secteur de l'Elevage
<b>PAU</b>	Politique Agricole de l'Union (UEMOA)
<b>PDDAA</b>	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine
<b>PDL</b>	Programme de Développement Local
<b>PEA</b>	Poste d'Eau Autonome
<b>PEEN</b>	Programme Eau et Environnement
<b>PFN</b>	Politique Forestière Nationale
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PLD</b>	Plan Local de Développement
<b>PNAF</b>	Politique Nationale d'Aménagement des Forêts
<b>PNDAS</b>	Programme National de Développement des Services Agricoles
<b>PNGT</b>	Programme National de Gestion des Terroirs
<b>PNSR</b>	Programme National du Secteur Rural
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PSO</b>	Plan Stratégique Opérationnel
<b>PTF</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>RAF</b>	Réorganisation Agraire et Foncière
<b>RESO</b>	Ressources en Eau du Sud-Ouest (Programme)
<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>RSA</b>	Réorganisation des Services Agricoles
<b>SCADD</b>	Stratégie de Croissance Accélérée pour un Développement Durable
<b>SDR</b>	Stratégie de Développement Rural
<b>SNGIFS</b>	Stratégie Nationale de la Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols
<b>SOFITEX</b>	Société Burkinabé des Fibres Textiles
<b>SOPROFA</b>	Société de Promotion des Filières Agricoles
<b>SP/CPSA</b>	Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles
<b>SPA</b>	Sous-produits agricoles
<b>SPAI</b>	Sous-produits agro –industriels
<b>TOD</b>	Textes d'Orientation pour la Décentralisation
<b>UA</b>	Union Africaine
<b>UBT</b>	Unité de Bétail Tropical
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UEMOA</b>	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
<b>UF</b>	Unité fourragère
<b>UNABOC</b>	Union Nationale des Bouchers et Charcutiers
<b>UNACEB</b>	Union Nationale des Commerçants et Exportateurs de Bétail
<b>UNPC-B</b>	Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina
<b>USA</b>	Etats Unis d'Amérique

## **RESUME**

La SDR est destiné à constituer le cadre de référence de l'ensemble des interventions publiques en faveur du développement rural. Cette version de la SDR comme celle qui vient d'expirer, a été élaborée suivant une démarche participative, impliquant l'ensemble des acteurs concernés (Administration, ONG, organisations professionnelles, organisations de la société civile, opérateurs privés, partenaires techniques et financiers) de façon à aboutir à une vision partagée des orientations stratégiques et des axes prioritaires d'intervention qui seront privilégiés au cours des prochaines années.

L'opérationnalisation de la SDR 2003 s'est faite en deux phases : l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, stratégies et plans d'actions sectoriels sur la période 2003-2010 et l'élaboration et la mise en œuvre du PNSR, comme le cadre unique de planification des actions du secteur rural sur la période 2010-2015.

### **Acquis de la mise en œuvre de la SDR 2003**

En matière de productions végétales, les actions ont permis de : (i) développer l'agriculture irriguée, (ii) promouvoir les technologies de conservation des eaux et du sol, (iii) utiliser la fumure organique et les semences améliorées, (iv) renforcer la mécanisation agricole, (v) améliorer le cadre institutionnel et (vi) mettre en place un cadre de concertation sur la sécurité alimentaire.

En ce qui concerne la production animale, il s'agit entre autre de : (i) l'amélioration de la productivité des animaux par l'introduction des races améliorées et l'insémination artificielle (bovins de race Azawak, Gir et Girolando) notamment dans la région du Sahel et la zone périurbaine de Ouagadougou; (ii) l'accroissement de l'effectif du cheptel, de la production de lait, de viande et de volaille sur la période de 2003 à 2014.

Au niveau de la production forestière, faunique et halieutique, il s'agit de : (i) l'accroissement de la disponibilité des produits forestiers non ligneux ; (ii) la baisse de la production de bois de chauffe entre 2005 et 2014 ; (iii) la hausse continue de la production de poisson, entre 2005 et 2014 ; (iii) l'augmentation de la quantité de viande sauvage ; (iv) le développement des techniques de gestion durable des terres, etc.

### **Insuffisances et difficultés rencontrés lors de la mise en œuvre de la SDR 2003**

Ces insuffisances sont constatées tant au niveau de la mise en œuvre, des modalités et principes directeurs de la stratégie, des mesures d'accompagnement, que dans l'exécution des programmes opérationnels. Les principales difficultés furent : (i) l'instabilité institutionnelle se traduisant par des scissions et recombinaison des ministères du secteur rural ; (ii) l'absence d'un cadre unique de planification des actions de la SDR entre 2003 et 2010 entraînant une faible synergie dans les interventions et des résultats mitigés ; (iii) l'alignement financier partiel des partenaires au développement sur le cadre d'actions défini dans la SDR ; (iv) les lourdeurs administratives dans la passation des marchés publics qui limitent par ailleurs les performances du secteur rural ; (v) l'insuffisance technique et organisationnelle des acteurs des filières pour une appropriation effective des nouvelles technologies ; (vi) la faible capacité opérationnelle des structures d'appui-conseil et de vulgarisation ; (vii) une insuffisance de bonne gouvernance notamment dans les investissements agricoles et les dotations aux profits des bénéficiaires ; et (viii) le faible accès au crédit agricole par les populations rurales.

## Défis du secteur rural à l'horizon 2025

Le grand défi du secteur agricole, pour les prochaines années, sera d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'une population de plus en plus croissante dans un contexte de développement durable impliquant particulièrement les jeunes dans un processus de modernisation des exploitations agricoles. De façon spécifique, il s'agira de répondre aux questions suivantes : (i) Comment assurer la couverture des besoins céréaliers nationaux par la production céréalière nationale dans un contexte de dégradation accélérée des bases écologiques et de changement climatique ; (ii) Comment développer les filières agricoles et la liaison production-marché dans un contexte de concurrence déloyale sur le marché mondial dues à des subventions massives à certains agriculteurs par leurs Etats ; (iii) Comment assurer une maîtrise effective et une Gestion de l'eau de production au regard de l'irrégularité et l'insuffisance des pluviométries et des multiples conflits constatés autour des ressources en eau et (iv) Comment assurer un accès équitable à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement.

En matière des productions animales il s'agit de : (i) Comment assurer de façon durable du fourrage et de l'eau d'abreuvement en toute saison pour la production animale ; (ii) Comment rendre complétive les produits et les filières animales compétitives ; (iii) Comment assurer le maintien du Burkina Faso indemne de la peste bovine et le contrôle des principales maladies animales et les zoonoses.

En matière de production forestière, faunique, et halieutique, il s'agit de : (i) Comment assurer une gestion durable des terres, des ressources forestières, fauniques et halieutiques et préserver la diversité biologique dans un contexte de changements climatiques ; (ii) Comment assurer un approvisionnement durable en énergies renouvelables et une réduction des émissions de Gaz à Effets Serre (GES) ; et (iii) Comment garantir un cadre de vie décent aux populations.

## Vision et objectifs de la Stratégie de Développement Rural à l'horizon 2025

La vision de la Stratégie de Développement Rural s'intitule comme suit : « **A l'horizon 2025, l'Agriculture (agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique) burkinabé est moderne, compétitive, durable et moteur de la croissance économique, fondée sur des exploitations familiales et des entreprises agricoles performantes et assurant à tous les burkinabés un accès aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active** ».

L'objectif global de la SDR est de contribuer de manière durable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une croissance économique forte, et à la réduction de la pauvreté. Les objectifs spécifiques sont les suivants:

1. accroître durablement la production et la productivité des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques et fauniques;
2. contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eaux de production des usagers et des écosystèmes aquatiques ;
3. améliorer la compétitivité des filières agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques en vue d'assurer une durabilité des revenus des ménages ruraux ;
4. faciliter le développement et le transfert de technologies dans le domaine agro-sylvo-pastorale ;
5. assurer aux populations un accès durable à l'eau potable et à l'assainissement;
6. inverser sensiblement la tendance à la dégradation de l'environnement et les effets néfastes des changements climatiques ;
7. renforcer la résilience des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, aux effets néfastes des changements climatiques et aux chocs

économiques.

Pour atteindre ces objectifs, cinq (5) axes stratégiques sont retenus et s'énoncent comme suit:

- **Axe 1** : Renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- **Axe 2** : Amélioration de la compétitivité des filières agro-sylvo-pastorale, halieutiques et fauniques ;
- **Axe 3**: Développement durable et gestion des ressources naturelles;
- **Axe 4**: Amélioration de l'accès à l'eau potable et du cadre de vie ;
- **Axe 5**: Renforcement de la gouvernance et du partenariat.

### **Modalités de mise en œuvre de la SDR 2016-2025**

Les actions de mise en œuvre de la SDR porteront sur (i) le pilotage et la coordination, (ii) l'opérationnalisation, (iii) la communication, (iv) le suivi évaluation et (v) le financement.

*Le pilotage et la coordination de la mise en œuvre* de la SDR seront régis conformément aux dispositions du décret n° 2001-408/PRES/PM/AGRI du 29 août 2001 (JO n°37 du 13 septembre 2001) portant création, composition et attributions du dispositif institutionnel de coordination des politiques sectorielles agricoles.

*L'opérationnalisation de la stratégie de développement rural* se fera au moyen de l'élaboration et la mise en œuvre successive de programmes nationaux de développement du secteur rural. Elle nécessitera des programmations sous-sectorielles assorties d'actions spécifiques.

*En matière de communication autour de la SDR*, une stratégie de communication sera élaborée et mise en œuvre afin de garantir son appropriation par l'ensemble des acteurs du secteur rural et créer plus de synergies dans les interventions afin d'atteindre les objectifs de la présente SDR.

*Un dispositif de suivi/évaluation* qui prendra en compte celui de la SCADD sera mis en place et piloté par le SP/CPSA et impliquant tous les acteurs du secteur rural. Il devra faciliter un suivi régulier et des évaluations périodiques de la SDR afin de procéder aux ajustements nécessaires.

*Le financement de la Stratégie de Développement Rural* sera assuré par l'Etat et ses partenaires au développement, les collectivités territoriales, le secteur privé, les organisations de la société civile, les ONG et associations de développement, les organisations professionnelles et les bénéficiaires.

L'atteinte des objectifs de la SDR repose sur des hypothèses qui ont été identifiés dont (i) la volonté politique et un cadre institutionnel adapté et stable, (ii) le retour à la stabilité sociopolitique et les conditions climatiques et (iii) la dotation conséquentes du secteur en ressources humaines, matérielles et financières.

Les principaux facteurs de ont été analysés et des mesures d'atténuations ont été formulées. Ces facteurs de risques sont (i) la dégradation du contexte socio-politique national ; (ii) les aléas climatiques ; (iii) l'instabilité et/ou crises financières mondiales.



## INTRODUCTION

Le Burkina Faso est un pays sahélien situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, et s'étend sur une superficie de 274.200 km<sup>2</sup>. Il est classé parmi les pays les moins avancés du monde avec un indicateur de développement humain de 0,388 (PNUD 2013). Avec un taux moyen de croissance démographique de 2,4% par an au début des années 2000, et aujourd'hui à 3,1% (2012), sa population qui était de 10.312.609 habitants en 1996, est estimée à 18 931 686 en 2015, et une densité de 69 habitants au km<sup>2</sup>.

Le secteur rural occupe une place prépondérante dans l'économie nationale; il occupe 86% de la population totale. Environ 38% du PIB en 2014 provient des activités agricoles (agriculture 23%, élevage 12% et 3% foresterie et pêche), considérées comme étant les principales sources de croissance économique du pays.

Face à cette réalité, les autorités burkinabés ont mis en œuvre une série de réformes visant à créer les bases d'une croissance accélérée, en vue d'améliorer les conditions de vie des populations. Après la phase d'ajustement structurel des années 1990, marquée par un processus de libéralisation et de désengagement de l'Etat des secteurs productifs, le pays a adopté en 2000 le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) qui vise à assurer une croissance économique durable, équitable et de qualité, laquelle a été remplacée par le document de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) en 2010.

La vulnérabilité due aux aléas climatiques, l'accroissement insuffisant de la productivité agricole et la faible diversification des revenus expliquent la persistance de l'insécurité alimentaire et économique des ménages ruraux. La mobilisation limitée des facteurs de production (terre, eau, capital, travail) et la dégradation continue des ressources naturelles sont liées à la faiblesse des investissements privés et publics, mais aussi aux déficiences de l'organisation du cadre institutionnel et des capacités de gestion.

Au regard de cette situation, les autorités burkinabé ont décidé d'entreprendre l'élaboration d'une Stratégie de Développement Rural (SDR) en 2003 qui arrive à terme en 2015. Il est alors apparu opportun de relire la SDR afin de s'aligner avec les objectifs de la SCADD et aussi avec les objectifs de développement durable au niveau régional, continental et international.

La SDR est le cadre de référence de l'ensemble des interventions publiques en faveur du développement rural. Cette version de la SDR comme celle qui vient d'expirer, a été élaborée suivant une démarche participative, impliquant l'ensemble des acteurs concernés (Administration, ONG, organisations professionnelles, organisations de la société civile, opérateurs privés, partenaires techniques et financiers) de façon à aboutir à une vision partagée des orientations stratégiques et des axes prioritaires d'intervention qui seront privilégiés au cours des prochaines années.

D'une manière générale, les différents groupes d'acteurs ont participé massivement aux différents ateliers auxquels ils ont été conviés et aux différents entretiens individuels effectués auprès de certains acteurs.

Ce document est articulé autour des cinq (5) grandes parties ci-après :

- Aperçu sur la stratégie de développement rural et le bilan de sa mise en œuvre ;
- Etat des lieux du secteur rural ;
- Stratégie de développement rural et lutte contre la pauvreté ;
- Modalités de mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural ;
- Hypothèses et gestion des risques.

# **1. Aperçu sur la stratégie de développement rural et le bilan de sa mise en œuvre**

## **1.1. Aperçu sur la stratégie de développement durable adoptée en 2003**

### **1.1.1. Enjeux et défis à relever par la SDR à l'horizon 2015**

L'analyse du contexte et la justification de l'élaboration de la Stratégie de Développement Rural adoptée en 2003, des principales caractéristiques du secteur rural et sa contribution à l'économie nationale ; le bilan de la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles antérieures à la SDR et l'analyse contraintes-potentialités-opportunités (CPO) du secteur rural ont permis de dégager des enjeux et défis à relever par la SDR à savoir :

- renforcer la sécurité alimentaire ;
- augmenter les revenus des populations rurales ;
- assurer une gestion durable des ressources naturelles ;
- responsabiliser les populations rurales en tant qu'acteurs de développement.

### **1.1.2. Objectifs de la SDR adoptée en 2003**

Pour relever les enjeux et les défis majeurs de développement rural, la SDR à l'horizon 2015 s'est doté d'une vision et des objectifs. L'objectif global de la SDR est d' « assurer une croissance soutenue du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement durable ». Les principaux objectifs spécifiques de la SDR sont les suivants :

- accroître les productions agricoles, pastorales, forestières, fauniques et halieutiques grâce à l'amélioration de la productivité ;
- augmenter les revenus grâce à une diversification des activités économiques en milieu rural ;
- renforcer la liaison production/marché ;
- assurer une gestion durable des ressources naturelles ;
- améliorer la situation économique et le statut social des femmes et des jeunes en milieu rural ;
- responsabiliser les populations rurales en tant qu'acteurs de développement

### **1.1.3. Axes stratégiques de la stratégie**

Les axes stratégiques et les actions prioritaires de la SDR devraient constituer les fondements des programmes opérationnels et des programmes d'investissement. Sept (7) axes stratégiques ont été définis à savoir :

- accroître, diversifier et intensifier les productions agricoles, pastorales, forestières, fauniques et halieutiques ;
- renforcer la liaison production/marché ;
- accroître et diversifier les sources de revenus ;
- améliorer l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement ;
- assurer une gestion durable des ressources naturelles ;
- renforcer les capacités des acteurs et créer un cadre institutionnel favorable ;
- promouvoir l'approche genre en vue d'améliorer la situation économique et le statut social des femmes et des jeunes en milieu rural.

A partir de chaque axe stratégique retenu, plusieurs actions prioritaires ont été identifiées et ont constitué des références pour l'élaboration et/ou la mise en œuvre des programmes opérationnels et des programmes d'investissement.

## 1.2. Aperçu sur le bilan de la mise en œuvre de la stratégie de 2003

L'opérationnalisation de la SDR s'est faite en deux phases : l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, stratégies et plans d'actions sectoriels sur la période 2003-2010 et l'élaboration et la mise en œuvre du PNSR, comme le cadre unique de planification des actions du secteur rural sur la période 2010-2015.

Les principaux instruments d'opérationnalisation sectorielle de la SDR sont :

- **La Stratégie nationale de sécurité alimentaire (SNSA)**, adoptée en 2003, à travers laquelle le Gouvernement s'est assigné comme objectif de réduire de 50 % le nombre de personnes souffrant de la faim et de malnutrition à l'horizon 2015. La finalité est alors de construire les conditions d'une sécurité alimentaire durable.
- **La Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR)** ; adoptée en 2007, vise à assurer à l'ensemble des acteurs ruraux, l'accès équitable au foncier, la garantie de leurs investissements et la gestion efficace des différends fonciers dans le but de promouvoir une agriculture productive et durable. Cette politique est renforcée par la loi n°034-2009/AN portant régime foncier rural et dont les décrets prioritaires de mise en œuvre ont été pris.
- **La politique nationale en matière d'environnement (PNE)** ; son adoption par le Gouvernement en janvier 2007 dote le sous-secteur de l'environnement d'un cadre de dialogue pour les acteurs et les partenaires nationaux et internationaux. En fédérant toutes les ambitions du Gouvernement en matière d'environnement dans un seul document de référence, elle vise à favoriser l'intégration de la dimension environnementale dans les politiques, plans et programmes de tous les acteurs et partenaires. Elle a été surtout mise en œuvre à travers le Plan décennal d'action du secteur de l'environnement et du cadre de vie (PDA/ECV).
- **La politique nationale de développement durable de l'élevage (PNDEL)**, adoptée en septembre 2010 vise à l'horizon 2025 «un élevage compétitif et respectueux de l'environnement autour duquel s'organisent de véritables chaînes de valeurs portées par des filières professionnelles, tournées vers le marché et qui contribuent davantage aussi bien à la sécurité alimentaire qu'à l'amélioration du niveau de bien-être des burkinabè». Son outil opérationnel est le Plan d'actions et programme d'investissements du sous-secteur de l'élevage (PAPISE).
- **La Stratégie nationale de développement durable de l'agriculture irriguée (SNDDAI)**, elle s'insère dans la vision de la SCADD, notamment en son axe 2 dont les actions prioritaires sont les infrastructures agricoles et hydro-agricoles pour accroître la productivité et faciliter la conservation et/ou la transformation ainsi que l'écoulement des produits. Elle vise à impulser le secteur de l'irrigation comme moyen de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire des ménages et contribuer fortement à l'emploi. Elle a mobilisé d'importants fonds d'investissements, entre autres, ceux de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement, du Fonds International de développement agricole, de la FAO et de nombreux partenaires bilatéraux.
- **La politique et stratégies en matière d'eau (PSE)** ; adoptée en 1998, vise à contribuer au développement durable en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau afin que celle-ci ne devienne pas un facteur limitant du développement socio-économique. La mise en œuvre de la politique nationale de l'eau s'inspire des principes

énoncés dans la constitution du Burkina Faso et dans les différents textes législatifs ainsi que des principes de gestion de l'eau, développés au niveau international notamment dans les textes des conventions signées ou ratifiées par le Burkina Faso.

- **Le plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE)** ; adopté en mai 2003, il a pour finalité de contribuer à la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau du pays. Il est adapté au contexte national, conforme aux orientations définies par le Gouvernement burkinabè et respecte les principes reconnus au plan international en matière de gestion durable et écologiquement rationnelle des ressources en eau. Le PAGIRE s'exécute sur la période 2003-2015 en deux phases, respectivement en 2003-2009 et en 2010-2015.
- **La politique et stratégie nationales d'assainissement (PSNA)** ; l'adoption en juillet 2007 de la PSNA a pour objectif de contribuer au développement durable en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'assainissement, afin d'améliorer les conditions de vie et d'habitat des populations, de préserver leur santé et de protéger les ressources naturelles.

Le bilan de la SDR se fera donc en termes de réalisations enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre de ces différents documents opérationnels, mais aussi en termes de réformes engagés dans le secteur et l'évolution des caractéristiques du secteur rural. En effet, le diagnostic sectoriel qui a précédé l'élaboration de la SDR avait caractérisé le secteur par :

- une raréfaction/réduction de la ressource terre cultivable et l'insécurité foncière
- une faible organisation des acteurs du monde rural
- une faible modernisation et équipement des activités de production ;
- une faible intensification des productions agro-sylvo-pastorales halieutiques et fauniques (ASPHF) ;
- un accès faible aux intrants agricoles et zootechniques ;
- une forte dépendance pluviométrique par ailleurs très variable pour les productions ASPHF ;
- une faible mobilisation et maîtrise de l'eau ;
- un faible accès à l'eau potable et à l'assainissement ;
- une dégradation/surexploitation des ressources naturelles y compris des pâturages ;
- un faible accès au financement par les acteurs ;
- une contribution relativement faible du secteur rural à l'économie nationale ;
- une faible contribution des institutions financières nationales dans le secteur rural.
- une faible intégration entre les exploitations familiales et entreprises agricoles modernes en émergence.

### **1.2.1. Acquis de la mise en œuvre de la SDR sur la période 2003-2014**

#### **1.2.1.1. Au titre des productions végétales**

En matière de productions végétales, les actions ont permis de : (i) développer l'agriculture irriguée, (ii) promouvoir les technologies de conservation des eaux et du sol, (iii) utiliser la fumure organique et les semences améliorées, (iv) renforcer la mécanisation agricole, (v) améliorer le cadre institutionnel et (vi) mettre en place un cadre de concertation sur la sécurité alimentaire.

- **Evolution des Productions Végétales**

Les différentes actions de l'Etat et de ses partenaires au développement à travers les dotations, la mise en œuvre des projets et programmes dans le domaine agricole ont permis d'accroître de façon générale la production agricole et la production céréalière en particulier. En effet, la production céréalière est passée de 3 649 533 tonnes en 2005 à 4 469 300 tonnes en 2014, soit une hausse globale de 22,5% et un accroissement annuel moyen de 4,7%. Le sorgho demeure la principale céréale produite (38 à 49%) suivi du mil (22 à 33%), du maïs (17 à 33%), du riz (2 à 8%) et enfin du fonio (0,2 à 0,7%). En 2008, la production de céréale a atteint un niveau record de plus de 4 millions de tonnes à la faveur des mesures conjoncturelles et structurelles adoptées par le Gouvernement dans le contexte de la crise alimentaire mondiale. Le maïs et le riz sont les principales spéculations bénéficiaires de ces mesures faisant passer la production de maïs est passée de 799 052 tonnes en 2005 à 1 433 085 tonnes en 2014 et celle de riz de 93 516 tonnes en 2005 à 347 501 tonnes en 2014, soit des taux d'accroissement annuel moyen respectifs de 11% et 18,2%.

Sur la période 2005-2014, les principales cultures de rente (coton, arachide, sésame et soja) ont connu une croissance de leurs productions passant de 968 359 tonnes en 2005 à 1 567 097 tonnes en 2014, soit une hausse globale de 61,8% et un accroissement annuel moyen de 4,6%. Il faut noter que la production du sésame malgré sa faible proportion dans la production de culture de rente connaît ces dernières années une forte progression et fait partie des filières porteuses à haute valeur commerciale. En effet, le taux d'accroissement annuel moyen de la production de sésame a été de 14% sur la période 2005-2007 et de 37% sur la période 2008-2014. La production de sésame est passée de 25 060 tonnes en 2005 à 321 837 tonnes en 2014.

- **Amélioration et du maintien de la fertilité des sols**

L'opération 50.000 fosses fumières lancée en juin 2001 a été suivie de plusieurs initiatives, publiques, d'ONG et de partenaires au développement pour accroître la production de la matière organique nécessaire pour l'amélioration de la productivité et de la production des différentes cultures. Ainsi, les superficies fertilisées sont passées de 29% en 2006, à 35% en 2012. Cependant, sur la période 2003-2007, les rendements des céréales en pur ont baissé de l'ordre de 0,4 à 1%, sauf le fonio et le riz irrigué qui ont observé une hausse de leur rendement respectivement de 1,6% et de 4,4%. Avec la crise alimentaire de 2008 et le retour de l'Etat dans la production, les rendements des céréales se sont améliorés de l'ordre de 1,1% à 6%.

Bien qu'il ait une légère amélioration des rendements sur cette dernière période, des efforts d'intensification devront donc être encore consentis au regard de la rareté des terres cultivables et de la démographie galopante (3,1% de taux croît annuel moyen de la population). Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur de cartographie pédologique (SDCP) du Burkina Faso, plus de 70% des sols ont été cartographiés, ce qui permet une bonne programmation de leur exploitation.

- **Promotion de la mécanisation agricole**

Dans le cadre de la promotion de la mécanisation agricole, le gouvernement et ses partenaires au développement ont apporté une subvention pour l'importation et pour l'acquisition des équipements le long de la chaîne de valeur. Ainsi, 85 000 unités de matériels agricoles composées de charrues, de charrettes, de butteurs et de semoirs ont été mis à la disposition des producteurs.

- **Liaison production-marché et diversification des sources de revenus**

Dans le cadre de la liaison production-marché et diversification des sources de revenus on note des actions de i) promotion de l'entreprenariat agricole à travers l'amélioration de l'environnement de création et de développement des entreprises ; ii) de développement des filières agricoles par des études spécifiques et la mise en place de mécanisme d'appui-conseil, d'accès au financement et d'assurance agricole ; iii) des stratégies de développement et des mesures opérationnelles mises en œuvre pour chacune des filières porteuses ; iv) la promotion des normes et de la qualité des produits agricoles et agroalimentaires ; v) l'amélioration des conditions de mise en marché des produits agricoles et l'organisation de manifestations commerciales.

- **Sécurisation foncière en milieu rural**

Le domaine foncier a été marqué par l'élaboration de la Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural en 2007 et l'adoption de la loi N° 0034-200/AN portant régime foncier rural en 2009. Ainsi, plusieurs organes ont été mis en place pour favoriser la concertation avec les acteurs intervenant dans le domaine du foncier rural notamment les structures nationales et locales des gestions foncières. Au niveau local, il s'agit de : 52 services fonciers ruraux (SFR) ; 379 commissions villageoise de sécurisation foncière (CVSF) ; 1 294 Commissions Foncières Villageoises (CFV), 987 Commission de Conciliation Foncière Villageoise (CCFV). Ces dernières ont bénéficié de l'appui technique et financier de l'Etat et de ses partenaires au développement pour la tenue des sessions des Comités nationaux et régionaux de sécurisation foncière en milieu rural. En outre, plusieurs séances d'information et de sensibilisation sur le foncier rural ont été organisées et le guide méthodologie d'élaboration des chartes foncières locales a été adapté au contexte de la loi et de la politique foncière.

- **Sécurité alimentaire et nutritionnelle**

La disponibilité de céréale a été globalement satisfaisante au cours de la période 2005-2014. Le taux de couverture des besoins céréaliers a évolué sur la période entre 90% et 140%. L'évolution du taux de couverture en dent de scie dans le temps dénote du caractère instable de la production agricole qui est fortement tributaire des aléas climatiques (DGESS/MARHASA, 2014). Elle est aussi influencée par la faiblesse des capacités de stockage surtout au niveau décentralisé (CSAO-CILSS, 2008). Ainsi, une proportion importante de ménages agricoles n'arrive pas à couvrir leur besoins alimentaires en céréales sur la base de leur propre production. Toutefois on note que les tubercules et racines cultivées constituent de plus en plus une source importante d'alimentation des populations. La vulnérabilité des populations rurales, l'enclavement et/ou l'éloignement des principales zones de production des zones et de consommation et l'insuffisance des infrastructures de stockage appropriées de conservation et de transformation limitent l'accès monétaire et physique des ménages aux aliments. Les produits de l'élevage et de l'exploitation forestière, faunique ou halieutique participent énormément à la sécurité alimentaire des populations rurales.

### **1.2.1.2. Au titre des productions animales**

La mise en œuvre du Plan d'Actions et Programme d'Investissement du Secteur de l'Elevage au Burkina Faso (PAPISE), de la Politique Nationale de Développement Durable de l'Elevage (PNDEL) et par la suite le volet « ressources animales » du PNSR ont permis d'enregistrer les résultats suivants :

- l'amélioration de la productivité des animaux par l'introduction des races améliorées et l'insémination artificielle (637 bovins de race Azawak et 300 bovins de races Gir et Girolando) notamment dans la région du Sahel et la zone périurbaine de Ouagadougou;
- l'accroissement de l'effectif du cheptel de 20% sur la période 2003-2014 ;
- l'accroissement de 49 % de la production de viande sur la période 2003-2014 ;
- l'accroissement de la production de lait de 48% sur la période 2010-2014 ;
- l'accroissement de la production de volaille de 30,47% entre 2003 et 2012.

**En matière de la santé animale**, les principaux acquis de la SDR sont (i) l'accroissement de l'ordre de 67% du nombre de têtes de bovins vaccinés contre la péripneumonie contagieuse bovine passant de 1 813 140 têtes en 2010 à 3 025 082 têtes en 2014 et de 91% contre la maladie de Newcastle passant de 8 386 000 têtes en 2010 à 16 000 940 têtes en 2014; le taux de couverture vaccinale contre la maladie de Newcastle a passé de 20% en 2011 à 54,30% et (ii) la déclaration du Burkina Faso pays indemne de la peste bovine en infection à partir de 2006.

**Dans le domaine des aménagements pastoraux et du mouvement du bétail**, les principaux résultats sont : (i) la délimitation de 27 zones de pâture et le tracer de 1000 km de piste à bétail ; (ii) la sécurisation de 200 000 ha de pâturages ; (iii) la restauration de 10 314 ha de terres dégradées ; (iv) l'aménagement de 26 zones pastorales couvrant environ 800.000 ha ; et (v) le renforcement du cadre juridique par (i) l'adoption de la loi n°034-2002/AN du 14 novembre 2002, portant loi d'orientation relative au pastoralisme, et de cinq (5) de ses textes d'application et (ii) l'adoption de 16 arrêtés conjoints portant délimitation de zones pastorales et (iii) la création d'un comité national sur la transhumance.

**Dans le domaine de l'alimentation et de l'hydraulique pastorale**, les principaux acquis de la période 2003-2014 sont (i) la promotion de la fauche/conservation du fourrage par la dotation des producteurs de 2 084 faux, 2037 botteleuses, 382 haches paille ; (ii) la distribution de 76 tonnes de semences de maïs, de niébé, de sorgho et de mucuna fourragers ; (iii) la production, la collecte et le stockage de 95 000 000 tonnes de fourrages naturels ou cultivés et de résidus de récoltes ; (iv) la mise à disposition des producteurs à prix subventionné de 71 067 de tonnes de SPAI; (v) la création de 529 forages, 136 boullis, , 130 puits à grand diamètre et 23 barrages à vocation pastorale.

**En matière de professionnalisation des acteurs de l'élevage et du soutien au secteur privé**, les principaux résultats enregistrés sont (i) l'appui à la création de la fédération des éleveurs du Burkina (FEB) et de cinq (05) interprofessions (lait, bétail-viande, porc, volailles locales, cuire-peaux) ; (ii) la réhabilitation de l'abattoir frigorifique de Ouagadougou et la construction de l'abattoir de Dédougou ; et (iii) la construction de marchés à bétail dans les provinces (Tapoa, Nahouri, lorum, Boulgou, Yagha, Comoé, Yatenga, Pouytenga...).

### **1.2.1.3. Au titre des productions forestières, fauniques et halieutiques**

Au regard de la diversité des productions dans ce sous-secteur, plusieurs politiques, stratégies et plans d'actions ont été élaborés pour préserver les ressources et valoriser les spécificités des filières et accroître la contribution de ce sous-secteur à l'économie nationale. Les principales politiques et stratégies mises en œuvre sont : la Politique Forestière Nationale ; politique nationale de développement durable, stratégie nationale de développement durable des ressources halieutiques, la stratégie nationale de développement des produits forestiers non ligneux ; la politique Nationale de la Pêche et de l'Aquaculture, le Programme d'Action National d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques (PANA), le Plan National

d'Adaptation aux changements climatiques (PNA), la Stratégie Nationale en matière de gestion durable des terres

Les principaux résultats de la mise en œuvre de ces différentes politiques, stratégies et plans d'actions sont :

- un accroissement de la disponibilité des produits forestiers non ligneux de 713 200 tonnes en 2010 à 750 400 tonnes en 2013 ;
- une baisse de la production de bois de chauffe de 268% entre 2005 et 2014 en passant de 935 000 stères en 2005 à 254 000 stères en 2014 ;
- une hausse continue de la production de poisson, avec 9 tonnes en 2005 et 20,9 tonnes en 2014 ;
- une augmentation la quantité de viande sauvage produite a connu une hausse globale de 138% sur la période 2011-2014 (117,38 tonnes) après une baisse progressive des produits de la chasse entre 2007 (82,73 tonnes) et 2011 (49,4 tonnes) ;
- le renforcement de la gouvernance environnementale et la promotion du développement durable à travers l'adoption de lois et de textes règlementaires ;
- le développement des techniques de gestion durable des terres qui a permis la récupération de plus de 20 000 ha de terres dégradées, et la réalisation d'actions antiérosives notamment le zaï (53 206 ha) ; des diguettes en terre (7 743 ha), des cordons pierreux (8 144 ha), etc.

#### **1.2.1.4. Au titre des aménagements hydro-agricole, l'accès à l'eau potable de l'assainissement**

Les orientations stratégiques en matière d'eau, des aménagements hydro-agricoles et d'assainissement ont nettement évolué de 2000 à 2012, avec l'élaboration et la mise en œuvre de politique à travers différentes stratégies visant l'approvisionnement en eau potable et l'accès à l'assainissement (Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (PN-AEPA)) et le Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) qui consacre notamment la mise en cohérence des usages avec la ressource sur les plans quantitatif et qualitatif dans une optique de durabilité.

De la politique nationale de l'eau adoptée en juillet 1998 et la mise en œuvre des programmes et plans d'actions en matière d'aménagements hydro-agricoles, d'accès à l'eau potage et à l'assainissement, les principaux résultats enregistrés entre 2003 et 2014 sont :

- un accroissement du potentiel de production en irrigué notamment avec la réalisation des infrastructures de mobilisation (16 nouveaux barrages, 31 barrages réhabilités) et de captage d'eau (29 bassins de captage d'eau et 6 391 bassins de collecte d'eau construits.) l'aménagement de sites anti-érosifs, de bas-fonds (28 692 ha entre 2011-2014), de boulis et de périmètres irrigués (1 003 ha) et de 1 066 puits maraîchers. A cela s'ajoute la mise à disposition des producteurs d'équipements d'irrigation (976 motopompes, 50 tricycles motorisés, 574 pompes à pédales, 40 549 tubes PVC) et le développement de la petite irrigation villageoise.
- Une amélioration du taux d'accès à l'eau potable passant de 51,5% en 2006 en milieu rural à 64,1% en 2014, pour une cible de 65%, correspondant à 8 207 831 de personnes desservies, sur une population totale de 12 810 808 habitants en milieu rural<sup>1</sup>. Dans le cadre de décentralisation, le transfert des ressources aux communes dans le domaine de l'eau potable est effectif pour leur permettre de jouer leur rôle de maître d'ouvrage. En

<sup>1</sup>Bilan SCADD, 2011-2015, MARHASA



milieu urbain, le taux d'accès à l'eau potable est passé de 88% à 72% entre 2006 et 2009 (dû à un fort accroissement de la population urbaine pendant cette période) avant de connaître une hausse à partir de 2010 pour s'établir à 88% en 2014.

- Le taux d'accès à l'assainissement familial est passé de 0,8% en 2010 à 9% en 2014 dans le milieu rural (pour une cible de 8,5%) contre une progression de 21% en 2010 à 32% en 2014 en milieu urbain. Ces performances ont été possibles par la réalisation de 195 828 latrines familiales, 4 423 blocs de latrines (dans les écoles, CSPS, les marchés et yaars), 47 449 puisards (86% de l'objectif du PNSR).
- En matière de gestion intégrée des ressources en eau, les organes de gestion ont été mis en place notamment le Conseil National de l'Eau, le Comité de Pilotage du PAGIRE et de son Secrétariat Permanent ainsi que des cadres de coordination interministériels et inter services, des Comités de gestion de bassins et des agences de bassins, des comités locaux de l'eau dans les zones sensibles. En outre, un système d'information sur l'eau (SIE) est rendu fonctionnel

#### **1.2.1.5. Au titre de recherche scientifique et de l'innovation agricoles**

Le domaine de la recherche et de l'innovation est un axe transversal du secteur rural et touche à tous les secteurs de production (agro-sylvo-pastorale, faunique et halieutique). La mise en place de matériel de production à forte potentiel productive, constitue l'un des objectifs globaux. A travers la loi d'orientation de la recherche scientifique et de l'innovation (Loi N° 038/2013/AN du 26 novembre 2013), la Politique nationale de la recherche scientifique et technologique (PNRST), la Stratégie nationale de valorisation des technologies, inventions et innovations (SNVTII), le ministère en charge de la recherche scientifique devient le partenaire certain de la performance des ministères du secteur rural. Ainsi, dans le secteur agricole, de nombreuses technologies et connaissances scientifiques ont été générées par les structures de recherche<sup>2</sup>:

- *dans le domaine des variétés améliorées* : une cinquantaine variétés de céréales (sorgho, mil, maïs, riz, fonio), une quinzaine de variétés d'oléo protéagineux (niébé, arachide, sésame, soja), plus de 25 variétés de tubercules et de fruits et légumes (oignon, tomate, manioc, manguier, etc.) ;
- *dans le domaine de l'agronomie et de la défense des cultures* : la mise au point de techniques de gestion de la résistance chez les insectes du cotonnier en Afrique de l'Ouest, des formules de fumures (organique et minérale) et de densité de semis adaptées, des techniques culturales appropriées, des calendriers culturaux adaptés et le zonage agro climatique des variétés, etc.
- *dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de la fertilité des sols* : les besoins en eau des principales cultures ont été déterminées ; des techniques de collectes et de gestion de l'eau au niveau de la parcelle et du bassin versant ont été mises au point ; des référentiels de gestion de la fertilité des sols sous différents systèmes de culture et dans différentes zones climatiques ont été définis ; des technologies d'intensification et de diversification des systèmes de production ont été proposées ; des technologies de lutte contre la dégradation des sols ont été mises au point, etc.
- *dans le domaine des productions animales* : les ressources alimentaires locales dans les rations des animaux ont été proposées ; des blocs multi-nutritionnels ont été développés ; des connaissances en ethnomédecine vétérinaire pour la lutte contre les maladies des animaux ont été développées ; les systèmes d'exploitation des ressources fourragères ont

---

<sup>2</sup>INERA, CNSF, IRSAT, UFR/SVT, IDR, UFR/SEGCEDES, CIRDES, CIRAD, IRD, ICRISAT, IITA, CORAF, ADRAO, etc.

été maîtrisés ; la valeur bromatologique de certaines espèces locales a été déterminée ; la caractérisation génétique de certaines espèces animales locales a été réalisée ; l'insémination artificielle a été développée, etc.

- *dans le domaine des productions forestières* : des espèces fertilisantes à rôle alimentaire et à vocation bois de service ont été sélectionnées ; des technologies agro forestières ont été élaborées et évaluées ; les techniques de greffage du jujubier, du karité, du tamarinier et de la liane goïne, du néré, du gommier blanc, etc., ont été maîtrisées ; les aptitudes des perches d'Eucalyptus comme supports de lignes téléphoniques ont été déterminées ; les valeurs nutritives et thérapeutiques des fruits de 15 espèces locales ont été déterminées.

#### **1.2.1.6. Au titre des questions transversales du secteur rural**

Les résultats obtenus sur les questions transversales du secteur rural sont mitigés même si des avancées significatives ont été enregistrées dans certains domaines.

- **Sur le plan financement du secteur rural**

L'analyse de la dotation publique montre une tendance haussière presque régulière sur la période allant de 2005 à 2014. En effet l'allocation budgétaire est passée de 811,8 milliards de FCFA en 2005 à 1833 milliards de FCFA en 2014<sup>3</sup>, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 10,13%. Le Burkina Faso a ainsi respecté son engagement de Maputo, en allouant au moins 10% des dépenses publiques dans l'agriculture pour renforcer le développement du secteur. De manière spécifique, le PNSR a mobilisé un financement d'environ 170 milliards en moyenne par an durant la période 2011–2013 contre 125 milliards en 2005-2010. Cela a permis de couvrir les besoins de financement du PNSR à hauteur de 70%. Les ressources publiques représentent 52% contre 35% de part contributive de l'Etat en 2005–2010. Le développement du secteur rural a toujours été considéré comme une priorité depuis des décennies. Plusieurs acteurs interviennent dans le financement et la mise en œuvre de la politique de développement du secteur. Mais compte tenu de l'ampleur des défis à relever, tant au niveau des capacités en ressources humaines que des besoins technologiques, le financement du secteur paraît insuffisant pour enclencher un véritable processus de développement soutenu et durable.

- **En matière d'évolution de la pauvreté en milieu rural**

Le niveau de pauvreté connaîtrait une réduction au regard des performances de la production agricole. En effet, les performances observées entraîneraient une baisse du nombre de personnes vivant en dessous du seuil absolu de pauvreté (125 948,960 FCFA, selon l'enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages de 2009) de 5,5% au niveau national. La baisse attendue de la pauvreté serait plus importante en milieu rural (6,4%) qu'en milieu urbain (5,3%), alors que le PNSR prévoit une baisse de 11% du niveau de la pauvreté en milieu rural (de 50,7% en 2009 à moins de 40% en 2015). En 2009, l'incidence de la pauvreté s'établissait alors à 19,9 % en milieu urbain, contre environ 50,7 % en milieu rural selon l'EICVM, 2009/2010. La pauvreté demeure donc un phénomène essentiellement rural. Les problèmes d'accès à l'alimentation se posent en termes d'insuffisance de revenu.

- **En matière d'organisation du monde rural**

---

<sup>3</sup>Analyse des dépenses publiques en soutien à l'agriculture et l'alimentation au Burkina Faso, 2006-2013 et Rapports CSD 2013 et 2014 18

La volonté des pouvoirs publics de promouvoir des organisations professionnelles agricoles s'est manifestée dès les années 1970 avec la mise en œuvre de la politique de développement communautaire dont l'objectif majeur était d'aider les producteurs à s'organiser en groupements villageois pour servir non seulement d'interlocuteurs des services agricoles, mais aussi de structures de mobilisation et de coordination de l'utilisation des ressources mises à leur disposition. A la faveur des réformes économiques et institutionnelles entreprises depuis le début des années 90 dont le PASA, une dynamique nouvelle anime le monde rural qui a abouti à l'adoption de la loi n°014/AN du 15 avril 1999 portant réglementation des sociétés coopératives et groupements au Burkina Faso. Depuis 2010, l'Union Africaine a adopté l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires, (OHADA) et à travers son acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives viennent renforcer le cadre institutionnel et réglementaire des Organisation Professionnelles Agricoles en Afrique. Ainsi plusieurs types d'organisations professionnelles cohabitent au niveau national avec des démembrements au niveau local. Les organisations faïtières enregistrées selon la loi 014, d'envergure nationale sont fonctionnelles. Ce sont: (i) la Fédération Nationale des Jeunes Professionnels Agricoles du Faso (FNJPA-F), (ii) la Fédération des Professionnels Agricoles du Burkina (FEPA-B), (iii) l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPC-B), (iv) la Fédération Nationale des Femmes Rurales du Burkina (FENAFER-B) et (v) la Fédération des Eleveurs du Burkina (FEB). Ces cinq organisations faïtières ont mis en place la Confédération Paysanne du Faso (CPF) en Novembre 2002.

Dans le sous-secteur de l'élevage, plusieurs organisations d'éleveurs existent et leur regroupement forment au niveau national des fédérations dont la Fédération des Eleveurs du Burkina (FEB), la Maison de l'Aviculture (MA), la Maison des Eleveurs de Porcs (MEP) et des interprofessions (volailles locales, lait, bétail-viande, porc), l'Union Nationale des Commerçants et Exportateurs du Bétail (UNACEB), l'Union Nationale des Bouchers et Charcutiers (UNABOC), l'Union Nationale des Exportateurs du Bétail et de la Viande (UNAEBV) et le Cadre National de Concertation pour la Promotion des Ressources Animales (CNC/RA).

Au niveau du sous-secteur foresterie, fauniques et halieutiques, il y a les groupements, les unions, les fédérations, les coopératives et interprofessions dont la Fédération des Unions de Gestion Forestière (FUGF), le Royaume du Trophée, l'Union des Groupements de Pêcheurs (UGP), l'Union des acteurs des PFNL, l'Association Burkinabè pour le Recyclage des Déchets Plastiques, les Entrepreneurs Aménagistes Paysagers, etc. dont la plupart est représentée au sein de la confédération paysanne du Faso (CPF) et compte à ce jour quatorze fédérations membres de plusieurs filières.

En appui aux efforts du Gouvernement en matière de politiques agricoles, les Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) ont été mises en place dans chaque région administrative. Ces CRA se sont fédérées en Chambre Nationale d'Agriculture (CNA). Ces différentes structures contribuent à travers l'exercice de leurs fonctions spécifiques et complémentaires au développement du secteur rural. Cependant, ces organisations professionnelles sont caractérisées par une faible capacité institutionnelle, organisationnelle et financière.

## **1.2.2. Leçons et enseignements tirés**

### **1.2.2.1. Dans le domaine des productions végétales**

En matière de production végétale, les leçons des expériences passées se résument comme suit :

- la «durabilité» des interventions qui assure l'appropriation et la pérennisation des investissements réalisés passe par: (i) l'implication des usagers et des bénéficiaires; (ii) la sous-traitance à des structures nationales spécialisées, à des ONG et à des entreprises privées; et (iii) le recours à une assistance technique temporaire et appropriée ;
- les investissements recentrés sur les bénéficiaires sont plus productifs notamment par une conjugaison entre le renforcement des capacités des bénéficiaires et les investissements physiques;
- le développement de petits aménagements moins onéreux et accessibles aux petits producteurs facilitent son exploitation et améliore les conditions de vie des populations ;
- les terres arables sont limitées et l'adoption de nouvelles technologies et pratiques de productions visant l'amélioration de la productivité s'impose à l'agriculture Burkinabé ;
- la maîtrise de l'eau est un facteur essentiel du l'intensification des productions agricoles notamment dans le contexte de changement climatique ;
- la faible structuration des acteurs limitent les capacités de répondre aux attentes de leurs membres notamment en matière d'accès aux intrants, aux équipements, aux financements et aux marchés ;
- la gestion de la fertilité des sols demeure une question central de l'agriculture burkinabé ;
- la liaison production marché demeure faible et la survie des exploitations agricoles notamment les entreprises agricoles émergentes est liée à leur capacité d'adaptation des productions aux besoins des consommateurs ;
- la nécessité du développement de la transformation agroalimentaire pour accroître les revenus des acteurs dans les filières et améliorer la contribution du secteur à l'économie nationale ;
- la nécessité de créer des conditions d'attractivité du secteur agricole pour les jeunes et les femmes ;
- le développement des mécanismes de résilience des populations vulnérables est nécessaire pour faire d'elles des acteurs de la production agricole et du développement.

### **1.2.2.2. Dans le domaine des productions animales**

Les enseignements tirés dans la mise en œuvre de la SDR dans le domaine de l'exploitation des ressources animales sont entre autres :

- l'introduction des races améliorées et la pratique de l'insémination artificielle permettent d'améliorer la productivité des animaux pour peu qu'elles soient mieux règlementées, sélectives et adaptées aux pratiques paysannes ;
- l'exportation des animaux sur pied reste toujours dominant dans les échanges du pays malgré les efforts du Gouvernement pour la promotion de l'exportation de la viande ;
- la promotion des organisations professionnelles d'éleveurs a certes connue une évolution significative en effectif mais leur appropriation demeurent faible par les acteurs eux-mêmes ;
- en matière de couverture vaccinale contre la MNC et la PPCB, l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de la SDR/PNSR présente des limites en matière d'acquisition des vaccins et en l'absence d'une chaîne de froid appropriée;
- la création de nouvelles zones pastorales fonctionnelles et sécurisées reste aléatoire par insuffisance d'application des textes règlementaires ;

- le système d'appui-conseil a permis un encadrement rapproché des éleveurs dans les domaines de la production, de la santé animale et de l'alimentation, mais la professionnalisation des acteurs demeure faible ;
- la faible objectivité dans l'ancrage institutionnel de certains projets et programmes.

### **1.2.2.3. Dans le domaine des productions forestières, fauniques et halieutiques**

Dans ce sous-secteur, les enseignements de la mise en œuvre de la SDR se résument aux points ci-après :

- la surexploitation des forêts demeure une préoccupation et des actions visant l'aménagement et la gestion durable des forêts sont à promouvoir ;
- la diffusion de technologies d'économie d'énergie et de promotion d'énergie alternative ont réduit la demande en combustibles ligneux ;
- la valorisation des PFNL contribue à la lutte contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- la nécessité d'impliquer des populations et de faciliter l'émergence d'un secteur privé dynamique pour les activités de valorisation et de conservation des ressources fauniques ;
- la nécessité de renforcer et d'accompagner l'Office National des Aires Protégées (OFINAP) ;
- la surexploitation des pêcheries et la dégradation des ressources aquacoles obligent le développement de l'aquaculture portée par des promoteurs individuels et des communautés de pêcheurs. Cela nécessite le renforcement de la capacité nationale de production de semence de poisson et d'aliments pour poisson ;
- la stabilisation de l'encrage institutionnel du sous-secteur des ressources halieutiques
- le transfert de compétences et de gestion des ressources naturelles aux collectivités territoriales favorisent leur préservation et leur exploitation durable.

### **1.2.2.4. Dans le domaine des aménagements hydro-agricole, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement**

Les principaux enseignements en matière d'approvisionnement en eau potable et d'accès à l'assainissement sont :

- la définition d'un programme unique et fédérateur des interventions visant l'accès à l'eau potable et à l'assainissement a été pertinente pour l'amélioration des différents taux ;
- la mise en place des organes de gestion et de coordination a facilité la concertation entre les acteurs et la gestion rationnelle et intégrée des ressources en eau ;
- l'implication et l'adhésion des populations aux processus d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ont permis leur appropriation par les bénéficiaires.

### **1.2.2.5. Dans le domaine de la recherche scientifique et de l'innovation agricole**

Au cours des dernières décennies, de nombreux résultats ont été générés par les structures de recherche et de l'innovation. Cependant, Le faible taux d'application et/ou de valorisation de ces résultats est l'enseignement le plus marquant. Cette situation limite leurs impacts sur le développement socio-économique, d'où la nécessité de développer la vulgarisation des résultats

au niveau de chaque secteur de production tout en faisant de la valorisation des résultats de recherche, l'un des défis majeurs pour l'atteinte des objectifs assignés au secteur.

### **1.2.3. Insuffisances et difficultés de la mise en œuvre de la SDR**

L'ensemble des actions et mesures identifiées dans le cadre de la réalisation des objectifs de la SDR n'ont pu être mises en œuvre. Ces insuffisances sont constatées tant au niveau de la mise en œuvre des modalités et principes directeurs de la stratégie, des mesures d'accompagnement que dans l'exécution des programmes opérationnels. Les principales difficultés furent :

- l'instabilité institutionnelle se traduisant par des scissions et recombinaison des ministères du secteur rural ;
- l'absence d'un cadre unique de planification des actions de la SDR entre 2003 et 2010 entraînant une faible synergie dans les interventions et des résultats mitigés ;
- l'alignement financier partiel des partenaires au développement sur le cadre d'actions défini dans la SDR ;
- les lourdeurs administratives dans la passation des marchés publics qui limitent par ailleurs les performances du secteur rural ;
- l'insuffisance technique et organisationnelle des acteurs des filières pour une appropriation effective des nouvelles technologies ;
- la faible capacité opérationnelle des structures d'appui-conseil et de vulgarisation ;
- une insuffisance de bonne gouvernance notamment dans les investissements agricoles et les dotations aux profits des bénéficiaires ;
- le faible accès au crédit agricole par les populations rurales.

## **2. Etat des lieux du secteur rural**

### **2.1. Environnement institutionnel et réglementaire du secteur**

#### **2.1.1. Cadre Institutionnel du secteur rural**

L'environnement institutionnel du secteur rural se caractérise par une cogestion du développement rural par quatre départements ministériels dont celui chargé de l'agriculture, celui des ressources animales, de la recherche et de l'innovation et celui de ressources forestières, fauniques et halieutiques. Chacun de ces ministères est structuré en Directions générales et centrales, en structures rattachées et de mission, en 13 directions régionales, en 45 directions provinciales, en zones d'appui ou services départementaux en nombres variables en fonction des ressources humaines, matérielles et financières disponibles. Ces départements ministériels bénéficient d'accompagnement d'autres ministères qui, sans être dans le dispositif de pilotage du secteur rural, interviennent sur certains aspects vitaux comme la recherche, les finances, le commerce et l'industrie agro-alimentaire, le désenclavement, l'alphabétisation, la sécurité, la santé et la nutrition, etc.

La dynamique engagée dans le processus de décentralisation permet la prise en compte des dimensions locales dans la mise en œuvre des plans et politiques de développement. Le transfert progressif des compétences notamment, la gestion des ressources naturelles aux collectivités territoriales fait d'elles des nouveaux acteurs dans le pilotage du développement rural. Des

Organisations non gouvernementales (ONG) et des associations locales de lutte contre la dégradation des ressources naturelles et la désertification sont promues et les communautés sont de plus en plus responsabilisées pour la gestion durable des ressources naturelles. Le pays dispose d'une bonne expérience en matière de mise en œuvre de l'approche programme dans le sous-secteur de l'eau potable et de l'assainissement laquelle peut être capitalisée par l'ensemble du secteur rural.

Les activités ASPHF sont menées par des acteurs organisés en groupements (dont environ 40 000 Organisations paysannes et la Confédération paysanne du Faso), en associations, en coopératives, en fédérations, en interprofessions dans des domaines aussi divers que l'approvisionnement en intrants, la production, la transformation, la commercialisation et le financement, etc.

En outre, pour favoriser la concertation entre les acteurs, des structures consulaires ont été mises en place dans les 13 régions administratives (Chambres régionales d'agriculture).

### **2.1.2. Cadre Législatif et Réglementaire en matière de développement du secteur rural**

Sur le plan législatif, le secteur rural est encadré par un certain nombre de textes importants dont notamment : (i) les codes forestiers, de l'environnement et de l'hygiène publique, (ii) la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau, (iii) la loi d'orientation relative au pastoralisme (LORP), (iv) la loi sur le foncier rural, (v) la loi parafiscale sur la contribution financière en matière d'eau, (vi) la loi d'orientation d'agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique.

## **2.2. Analyse des contraintes, potentialités et opportunités du secteur rural**

### **2.2.1. Contraintes du secteur rural**

Globalement, le secteur rural est confronté à des difficultés de financement (difficultés d'accès aux crédits et faiblesse du financement public), à la faible capacité des acteurs et de leurs organisations ainsi qu'à la faible coordination et harmonisation des multiples interventions.

De façon spécifique au niveau de chaque sous-secteur, elles sont entre autres :

#### **2.2.1.1. Dans le sous-secteur de la production végétale**

Au niveau de la production ce sont : la faible disponibilité/ valorisation des ressources en eau ou le faible développement de l'agriculture irriguée ; la faiblesse de l'information sur l'eau ; la faible maîtrise de l'eau ; la dégradation accélérée des sols ; la faible productivité des systèmes de production (extensif surtout) et la faible intensification des productions végétales ; le coût élevé des intrants et des équipements ; la persistance de l'insécurité foncière ; les faibles performances des services d'appui-conseil aux producteurs, le faible niveau d'organisation et de formation des Producteurs, la faible valorisation des informations météo, etc.

Au niveau de la transformation et la commercialisation ce sont : le coût élevé de l'énergie et des équipements, l'enclavement des zones de production, le faible développement des infrastructures de stockage et de conservation, l'insuffisance de la fluidité et du fonctionnement

des marchés, la volatilité des prix des matières premières et des produits finis ; les difficultés d'accès aux emballages de qualité et aux marchés régionaux.

### **2.2.1.2. Dans le sous-secteur de l'élevage**

Quatre grandes catégories de contraintes limitent les performances du sous-secteur de l'élevage. Il s'agit des : (i) contraintes techniques (alimentaires, sanitaires, génétiques, de compétitivité et de mise en marché) ;(ii) contraintes institutionnelles, politiques et juridiques (structuration et professionnalisation des acteurs, de financement public du sous-secteur, application des textes) ; (iii) contraintes socioéconomiques (insécurité foncière, inégalités liées au genre, faible alphabétisme des éleveurs) ; et (iv) contraintes environnementales.

### **2.2.1.3. Dans le sous-secteur forestier, faunique et halieutique**

De nombreuses actions anthropiques et non anthropiques, portent atteinte à la préservation du patrimoine forestier. Il s'agit notamment des défriches anarchiques, des feux de brousse, des pratiques agricoles néfastes, du changement climatique, la perte de la biodiversité, la destruction de l'habitat avec pour conséquence une baisse de l'activité touristique, de chasse, de sylviculture et de pêche etc. selon le REEB, 250 000 ha sont défrichés chaque année pour les besoins de bois de chauffe et 105 000 ha pour les besoins d'agriculture.

Au niveau de la faune, ce sont : (i) la fragmentation et la réduction de l'habitat de la faune provoquées, entre autres, par les défrichements anarchiques ; (ii) le développement de l'exploitation illégale de la faune et de la flore ; (iii) l'accroissement de la vulnérabilité de la faune du fait entre autres des interactions intenses entre la faune sauvage et le bétail domestique ; (iv) le développement des conflits homme-faune ; et (v) le réchauffement climatique.

Pour la production halieutique il s'agit de : (i) la réduction de la capacité de stockage des barrages et retenues d'eau ; (ii) la dégradation des écosystèmes aquatiques liée aux pesticides et autres polluants ; (iii) la faible capacité nationale en matière d'encadrement de promoteurs dans le domaine de l'aquaculture ; et (iv) le faible niveau de financement pour le sous-secteur

### **2.2.1.4. Domaine de l'eau, de l'assainissement et des aménagements hydro-agricoles**

Au niveau de l'eau et l'assainissement, les contraintes sont :

- le faible taux d'accès à l'assainissement des eaux usées et excréta notamment en milieu rural lié aux pesanteurs socioculturelles persistantes.
- la persistance de la disparité inter-régionale et inter-communale des taux d'accès à l'eau potable en milieu rural présence de plusieurs intervenants avec des approches différentes : d'où le besoin de l'harmonisation de toutes les approches (les outils d'animation, de sensibilisation et de subvention) ;
- l'insuffisance de la capacité des Directions Régionales en charge de l'assainissement ;
- la faible capacité des communes pour leur permettre de jouer leur rôle de maître d'ouvrage ;
- la faible capacité des entreprises et artisan-maçons et l'existence de cadres de concertation inappropriés.

## **2.2.2. Potentialités, atouts et opportunités du secteur rural**



Les potentialités agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques du Burkina Faso peuvent permettre de réaliser le développement du secteur rural afin de garantir la sécurité alimentaire des populations et le développement économique et social.

### **2.2.2.1. Dans le sous-secteur de la production végétale**

Les principaux facteurs favorables aux activités de production végétale sont :

- l'existence d'un potentiel non exploité en terres agricoles, plus particulièrement à l'Est et au Sud et d'un potentiel en terres irrigables actuellement faiblement exploité avec localement une bonne maîtrise de la petite irrigation. En effet, le Burkina Faso dispose d'un grand potentiel en terres cultivables estimé à 9 millions d'hectares dont environ 46% étaient exploités en 2008. Les terres irrigables atteignent 233500 ha, dont environ 12 à 14% sont actuellement exploitées. En outre, le pays dispose de 500 000 ha de bas-fonds facilement aménageables ;
- les potentialités pour le développement de l'irrigation, de la pêche et de l'aquaculture sont immenses. Avec environ 1200 plans d'eau (barrages, lacs, mares), le pays peut mobiliser jusqu'à cinq (05) milliards de mètres cube d'eau de surface par an. En outre, le réseau hydrographique constitué par quatre fleuves principaux (le Mouhoun, le Nakanbé, le Nazinon, et la Comoé) permet le réapprovisionnement des nappes phréatiques.
- la mise en œuvre de la décentralisation et une meilleure prise en compte des dimensions régionales et locales ;
- l'existence de paquets techniques et technologiques adaptés aux diverses zones agro-écologiques mis au point par la recherche et/ou par des projets ;
- des dynamiques sociales importantes et la volonté de lutter contre la dégradation des ressources naturelles et la désertification ;
- une bonne complémentarité des diverses régions et zones agro-écologiques du pays.
- une recherche agricole et environnementale performante avec des acquis importants.

### **2.2.2.2. Dans le sous-secteur de l'élevage**

Les principaux facteurs favorables aux activités d'élevage sont :

- la présence d'un cheptel numériquement important et diversifié ;
- l'existence d'un grand nombre de zones pastorales (24 zones aménagées d'une superficie de 749 982 ha sur plus de 160 zones potentiellement aménageables), d'aires villageoises de pâture, de couloirs de transhumance et les différentes zones agro-écologiques permettent le développement d'un élevage diversifié qui compte déjà un cheptel numériquement important;
- une situation sanitaire globalement satisfaisante.

De par sa situation géographique et de son potentiel animal, le Burkina Faso dispose d'atouts factoriels qui lui offrent des opportunités pour la promotion de certaines filières animales. Il s'agit de :

- l'existence d'importantes marges d'amélioration de la productivité du cheptel : potentiel génétique adapté aux pathologies locales et favorable à la production de viande ainsi que les races rustiques à même de valoriser des ressources pastorales dispersées et de valeur très variable sont autant de sources d'amélioration des paramètres zootechniques ;
- l'existence d'un marché domestique potentiel réel et en croissance perpétuelle du fait de l'urbanisation et de l'enrichissement national (PIB) offre de bonnes perspectives de

- croissance de la demande en produits animaux sur le marché national (25.000 tonnes de viande et à 256.387.000 litres de lait) ;
- la structuration d'espaces d'échanges sous régionaux (UEMOA et CEDEAO) de plus en plus dynamiques ;
- le déficit d'approvisionnement en produits animaux (800.000 tonnes de viande sur les bassins nigérian et ivoirien).

### **2.2.2.3. Dans le sous-secteur de la foresterie**

Le Burkina Faso a hérité d'une politique de gestion des ressources naturelles structurée autour d'un réseau de forêts classées et de réserves de faune, appuyé par un ensemble de textes législatifs et réglementaires. On note l'existence :

- d'une superficie d'aires classées estimée à 3 815 000 ha, soit 14 % du territoire national ;
- de forêts protégées constituant l'essentiel des formations forestières du pays représentant 42 % du territoire national ;
- d'unités de production de plants ;
- d'une diversité d'espèces ligneuses constituée de 376 espèces.
- d'un potentiel en produits forestiers non ligneux constaté par l'importance de collecte annuelle de 780 000 tonnes d'amandes sèches de karité, 2 000 à 5 320 tonnes de Gomme arabique, 92 445 tonnes de feuilles de baobab, 4.853.868 tonnes de fourrage ligneux, de fruits et feuilles comestibles et d plantes médicinales et légumineuses ;
- de méthodes d'approche participative développées par les projets et programmes de développement permettent de faire des populations locales les véritables acteurs de l'aménagement participatif des forêts ;
- d'un modèle d'aménagement forestier durable adapté aux formations arborées d'un schéma de responsabilisation accrue des communautés dans la gestion durable des forêts (chantiers d'aménagement forestier)
- d'espaces de conservation prévus par la loi ;
- d'une organisation pyramidale des acteurs des produits forestiers ligneux et non ligneux ;
- des opportunités de financement pour la création des forêts à travers la ratification de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, la lutte contre la désertification et la conservation de la biodiversité.

### **2.2.2.4. Dans le sous-secteur de la faune**

Pour ce qui concerne les espaces du domaine faunique, plusieurs textes relatifs aux changements de statuts de certaines réserves de faune ont redéfini ce domaine au Burkina Faso qui couvre environ 3.550.000 hectares (soit environ 13 % du territoire national) et composé de :

- deux (2) parcs nationaux (390 500 ha) ;
- quatre (4) réserves totales de faune (298 500 ha) ;
- sept (7) réserves partielles de faune (2 195 200 ha) ;
- un (1) ranch de gibier (94 000 ha) ;
- deux forêts classées à vocation faunique (Deux Balé et Dibon) (81 000 ha) ;
- quatre zones cynégétiques (154 246 ha) ;
- des zones villageoises d'intérêts cynégétiques en cours de constitution.
- un (1) refuge local.

Par rapport aux aires à statut international, le Burkina compte :

- deux (2) Réserves de la Biosphère : Parc National du W (350 000 ha) et la mare aux hippopotames de Bala (19 200 ha) ;
- quinze (15) zones humides d'importance internationales pour la conservation des oiseaux (sites Ramsar).

Du fait de leur statut et surtout des interventions dont elles ont bénéficié, les aires protégées regorgent encore de potentialités forestières et d'une diversité d'espèces fauniques comprenant 128 espèces de mammifères, plus de 477 espèces d'oiseaux et 60 espèces de reptiles et amphibiens, ce qui constitue une des meilleures offres sous régionales en matière de tourisme cynégétique et fait du Burkina Faso une des destinations privilégiées du tourisme de vision dans la sous région ouest africaine. Elles abritent divers biotopes contribuant ainsi à la conservation des espèces animales qui y sont inféodées.

La diversité des catégories d'aires protégées, des espèces d'intérêt cynégétique et touristique, l'implication accrue des populations et l'émergence d'un secteur privé dynamique pour les activités de valorisation et de conservation des ressources fauniques sous des formes variées constituent des atouts pour la gestion durable de cette ressource qui va contribuer substantiellement à la croissance accélérée de l'économie nationale.

#### **2.2.2.5. Dans le sous-secteur des ressources halieutiques**

Le sous-secteur des ressources halieutiques présente de nos jours les principales opportunités suivantes :

- l'existence d'environ 1 208 plans d'eau, qui constituent une immense potentialité pour le développement de la pêche et de l'aquaculture ;
- l'élargissement continu en quantité des retenues d'eau au niveau national ;
- l'intérêt de plus en plus grandissant du secteur privé à l'aquaculture ;
- la demande réelle croissante en poisson non satisfaite ;
- l'existence d'unités de pisciculture équipées d'infrastructures de production piscicole ;
- l'existence d'un potentiel biologique diversifié.

#### **2.2.2.6. Dans le domaine de la recherche technique et de l'innovation**

Des centres de recherches performants et un bon savoir-faire paysan ; l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA) dispose de cinq (5) Centres de recherche agricole et environnementale (CREA) performants et d'un Centre de recherche environnementale agricole et de formation (CREAF) qui ont généré des paquets technologiques adaptés aux diverses zones agro-écologiques. L'Institut de recherche en sciences appliquées et technologiques (IRSAT) dispose d'un centre d'incubation des entreprises de transformation agroalimentaire. Le Centre national de semences forestières (CNSF), accrédité auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour la certification du matériel forestier de reproduction, dispose de techniques éprouvées de production de plants et de conservation de matériels génétiques forestiers. Le Centre international de recherche développement sur l'élevage en zones sub-humides (CIRDES) est spécialisé dans la recherche sur les trypanosomoses. La valorisation du savoir-faire des paysans burkinabè a permis de mettre au point des techniques éprouvées de conservation de la fertilité des sols, de la biodiversité et de mobilisation/valorisation des eaux de surface. En matière d'eau, on peut citer l'Institut d'ingénierie de l'eau et de l'environnement (2iE), l'Agence intergouvernementale panafricaine pour l'eau et l'assainissement en Afrique (EAA – ex CREPA).

### **2.3. Défis du secteur rural à l'horizon 2025**

Les défis majeurs identifiés dans cette stratégie doivent être impérativement relevés pour faciliter la transformation effective du secteur rural à l'horizon 2025.

Le grand défi du secteur agricole, pour les prochaines années, sera d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'une population de plus en plus croissante dans un contexte de développement durable impliquant particulièrement les jeunes dans un processus de modernisation des exploitations agricoles. De façon spécifique, il s'agira de répondre aux questions suivantes :

- Comment assurer la couverture des besoins céréaliers nationaux par la production céréalière nationale dans un contexte de dégradation accélérée des bases écologiques et de changement climatique ;
- Comment développer les filières agricoles et la liaison production-marché dans un contexte de concurrence déloyale sur le marché mondial dues à des subventions massives à certains agriculteurs par leurs Etats ;
- Comment assurer une maîtrise effective et une Gestion de l'eau de production au regard de l'irrégularité et l'insuffisance des pluviométries et des multiples conflits constatés autour des ressources en eau ;
- Comment assurer un accès équitable à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement.

En matière des productions animales il s'agit de :

- Comment assurer de façon durable du fourrage et de l'eau d'abreuvement en toute saison pour la production animale ;
- Comment rendre complétive les produits et les filières animales compétitives ;
- Comment assurer le maintien du Burkina Faso indemne de la peste bovine et le contrôle des principales maladies animales et les zoonoses.

En matière de production forestière, faunique, et halieutique, il s'agit de :

- Comment assurer une gestion durable des terres, des ressources forestières, fauniques et halieutiques et préserver la diversité biologique dans un contexte de changements climatiques ;
- Comment assurer un approvisionnement durable en énergies renouvelables et une réduction des émissions de Gaz à Effets Serre (GES) ;
- Comment garantir un cadre de vie décent aux populations.

## **3. Stratégie de développement rural à l'horizon 2016-2025**

La première partie du document ont permis de présenter (i) l'aperçu sur la Stratégie de Développement Rural 2003 et le bilan de sa mise en œuvre et (ii) l'état des lieux du secteur rural. Ce qui nous a permis d'actualiser l'état des lieux et d'identifier les défis du secteur rural à l'horizon 2025.

Dans cette partie, il sera présenté et analysé, le contenu de la Stratégie de Développement Rural à l'horizon 2016-2025. Il s'agit :

- des fondements de la SDR à l’horizon 2015 ;
- de la vision et des objectifs de la SDR à l’horizon 2025 ;
- des principes directeurs de la stratégie ;
- des axes stratégiques et des actions prioritaires de la SDR ;
- du financement de la SDR ;
- de la contribution des secteurs de soutien.

### **3.1. Fondements de la SDR**

#### **3.1.1. Au niveau international**

En septembre 2015, la communauté internationale s’est accordée sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) à réaliser après 2015 et ont placé l’élimination de l’extrême pauvreté et de la faim comme les deux premiers défis à relever (Objectif 1 et 2). Le secteur rural est pris en compte dans l’ensemble par les objectifs 1, 2, 3, 8, 12 et 13. Pour ce qui est de la gestion durable des ressources naturelles, le Burkina Faso a ratifié des conventions dont celles relatives aux changements climatiques (1992), à la biodiversité (1992), à la lutte contre la désertification (1994), aux Polluants organiques persistants (2001) renforcé par la conférence de la COP 21 qui s’est tenue récemment en Décembre 2015 en France.

#### **3.1.2. Au niveau continental**

En 2003, l’Assemblée de l’Union Africaine a mis sur pied le Programme Détaillé de Développement de l’Agriculture Africaine (PDDAA) dont l’objectif est d’accroître la productivité agricole d’au moins 06% par an et d’élever le niveau des investissements publics dans le secteur agricole à au moins 10% des budgets nationaux par an. La Déclaration de Maputo exprimait un appui politique vigoureux au PDDAA et à son Plan d’action évolutif. Le PDDAA vise à exploiter le regain de croissance pour aider plus de pays africains à atteindre, ou tout au moins, à s’approcher des Objectifs de Développement du Millénaire (ODM) à travers le développement durable et l’amélioration de la sécurité alimentaire.

#### **3.1.3. Au niveau régional**

Le CILSS, la CEDEAO et l’UEMOA constituent, entre autres, des Organisations Intergouvernementales (OIG) en Afrique de l’Ouest, qui jouent un rôle déterminant dans le développement économique en général, et dans le développement rural en particulier.

L’UEMOA, quant à elle, a engagé un processus qui a abouti à l’adoption par les chefs d’Etat d’une Politique Agricole de l’Union (PAU) par Acte additionnel n°03/2001 du 19 décembre 2001. Selon l’article 2, la PAU « couvre l’ensemble des activités de l’agriculture, de la foresterie, de l’élevage et de la pêche, ... » et l’article 3, « la Politique Agricole de l’Union a pour objectifs de contribuer, de manière durable, à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social des Etats membres et à la réduction de la pauvreté, en permettant : (i) de réaliser la sécurité alimentaire, en réduisant la dépendance alimentaire de l’Union et en améliorant le fonctionnement des marchés des produits agricoles ; et (ii) d’améliorer les conditions de vie des producteurs agricoles, en développant l’économie rurale et en revalorisant leur revenu et leur statut social ».

Au niveau de la CEDEAO, la Politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP) élaboré en cohérence avec le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) sous l'égide du NEPAD, vient renforcer les stratégies et politiques en matière de développement du secteur rural.

### **3.1.4. Au niveau national**

La révision de la version 2003 de la Stratégie de Développement Rural (SDR) s'inscrit dans un contexte où nous assistons à une nette évolution des stratégies et politiques de développement de ce secteur. A cet effet, l'Etude prospective Burkina 2025 réalisée en 2005, avait pour objectif de renforcer les capacités nationales d'anticipation et de gestion stratégique concertée du développement par l'élaboration d'un cadre prospectif de référence en vue de définir une vision consensuelle du futur du pays. Quant à la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) adoptée en 2010, elle vise l'accélération de la croissance, la promotion d'un développement durable et surtout l'édification d'une société moderne et solidaire.

## **3.2. Vision et objectifs de la Stratégie de Développement Rural**

Pour relever les enjeux et les défis majeurs de développement du secteur rural, il convient d'avoir une vision claire de la situation à laquelle l'on veut parvenir à l'horizon 2025 et de fixer les objectifs de la stratégie en conséquence.

### **3.2.1. Vision de la Stratégie de Développement Rural à l'horizon 2015**

La vision de la Stratégie de Développement Rural s'intitule comme suit : « A l'horizon 2025, l'Agriculture (agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique) burkinabé est moderne, compétitive, durable et moteur de la croissance économique, fondée sur des exploitations familiales et des entreprises agricoles performantes et assurant à tous les burkinabés un accès aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active ».

### **3.2.2. Objectifs de la Stratégie de Développement Rural**

#### **Objectif global**

L'objectif global de la SDR est de contribuer de manière durable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une croissance économique forte, et à la réduction de la pauvreté.

#### **Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques sont les suivants:

1. accroître durablement la production et la productivité des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques et fauniques;
2. contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eaux de production des usagers et des écosystèmes aquatiques ;
3. améliorer la compétitivité des filières agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques en vue d'assurer une durabilité des revenus des ménages ruraux ;
4. faciliter le développement et le transfert de technologies dans le domaine agro-sylvo-pastorale ;
5. assurer aux populations un accès durable à l'eau potable et à l'assainissement;
6. inverser sensiblement la tendance à la dégradation de l'environnement et les effets

- néfastes des changements climatiques ;
7. renforcer la résilience des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, aux effets néfastes des changements climatiques et aux chocs économiques.

### 3.3. Principes directeurs de la stratégie de développement rural

La mise en œuvre de la stratégie de développement rural est guidée par les principes directeurs suivants:

- **la participation et l'appropriation** : elles couvrent le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la Stratégie et visent une implication effective des acteurs aux organes décisionnels et d'exécution. Les différents acteurs de mise en œuvre doivent être capables de conduire de manière efficace les actions de leurs ressorts.
- **la cohérence des interventions et l'engagement sur les résultats** : La mise en œuvre de la SDR vise à créer une synergie et une cohérence des interventions dans le secteur rural dans une vision d'obligation de résultats pour chaque acteur.
- **la promotion de la bonne gouvernance** : elle se base sur la subsidiarité, le respect des procédures de passation des marchés, de gestion administrative et financière, la tolérance zéro à la corruption, la transparence, l'alignement et l'harmonisation des interventions des partenaires techniques et financiers;
- **le développement du capital humain** : il vise le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des différents acteurs, la spécialisation des acteurs.
- **la responsabilité mutuelle** : elle consiste à la mise en œuvre d'un système de gestion axée sur les résultats et des instruments requis pour la reddition effective des comptes
- **la prise en compte de l'approche genre** : il s'agit de la participation équitable des hommes et des femmes aux analyses, orientations, et choix stratégiques, ainsi que la formulation et la mise en œuvre des investissements prioritaires, accès et contrôle égal et équitable aux ressources et aux sphères de décisions.
- **la réduction des disparités régionales** : il s'agit de travailler dans le contexte de la décentralisation à la recherche de l'équité spatiale et de la paix sociale en rapport avec les avantages naturels de chaque région.
- **le renforcement du partenariat** entre l'Etat et les autres acteurs qui interviennent dans le développement du monde rural par l'institution d'un dialogue permanent entre les représentants des différents groupes d'acteurs du secteur.
- **la durabilité environnementale** : La protection de l'environnement fait partie intégrante du processus du développement durable. A cet effet, toutes les politiques, stratégies, plans, programmes et projets de développement doivent intégrer les principes, normes et indicateurs de protection de l'environnement dans leur conception, leur mise en œuvre, leur suivi évaluation et contrôle.
- **Changements climatiques et résilience** : le premier cycle de la SCADD accorde une attention particulière aux questions de gestion rationnelle des ressources naturelles renouvelables et d'adaptation aux changements climatiques. A cet effet un accent devra être mis en œuvre pour le renforcement de la résilience des ménages vulnérables face aux risques liés aux changements climatiques dans le secteur agro-sylvo-pastoral.

### 3.4. Axes stratégiques et actions prioritaires

Les axes stratégiques et les actions prioritaires doivent constituer les fondements des programmes opérationnels et des programmes d'investissement. De ce fait, afin d'assurer une

meilleure synergie pour plus d'efficacité des actions retenues, cinq (5) axes stratégiques sont retenus et s'énoncent comme suit:

- **Axe 1** : Renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- **Axe 2** : Amélioration de la compétitivité des filières agro-sylvo-pastorale, halieutiques et fauniques ;
- **Axe 3**: Développement durable et gestion des ressources naturelles;
- **Axe 4**: Amélioration de l'accès à l'eau potable et du cadre de vie ;
- **Axe 5**: Renforcement de la gouvernance et du partenariat.

A partir de chaque axe stratégique retenu, plusieurs actions prioritaires sont identifiées ; elles constituent les références pour l'élaboration et/ou la mise en œuvre des programmes opérationnels et des programmes d'investissement.

### **3.4.1. AXE 1 : Renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle**

Cet axe vise à créer les conditions favorables pour accroître les productions et les productivités ASPHF afin de garantir un accès durable des populations aux aliments sains et nutritifs.

#### **3.4.1.1. En matière de production végétale**

L'agriculture burkinabè est caractérisée par une faible productivité due entre autres à la péjoration des conditions climatiques, à l'insécurité foncière, aux difficultés d'accès aux intrants et aux équipements agricoles et à une faible disponibilité en eaux de surface et souterraine. Le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ne peuvent se réaliser qu'en agissant sur les facteurs susceptibles d'engendrer des transformations qualitatives et quantitatives au niveau de l'appareil de production agricole.

A cet effet, les principales actions ci-dessous seront réalisées :

- Gestion durable de la fertilité des sols ;
- Accroissement, diversification et intensification des productions végétales ;
- Renforcement de la vulgarisation et de l'appui conseil aux producteurs ;
- Promotion de la recherche développement en matière de production végétale ;
- Aménagement et maîtrise de l'eau de production ;
- Prévention et gestion des crises alimentaires et des vulnérabilités ;
- Professionnalisation des acteurs des filières végétales

#### **3.4.1.2. En matière de production animale**

Le sous-secteur de l'élevage est caractérisé par des systèmes de production extensifs et un faible développement des maillons de la transformation et de la commercialisation. Il dispose de ce fait d'une grande marge d'amélioration de sa contribution à la formation de la richesse nationale.

Les principales actions en matière de production animale visant le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont :

- Renforcement des capacités des acteurs des filières animales ;
- Amélioration de l'alimentation et de l'abreuvement du cheptel ;
- Amélioration de la productivité animale ;
- Renforcement du cadre juridique et règlementaire ;
- Prévention et gestion des maladies animales prioritaires ;



- Renforcement de la vulgarisation et de l'appui conseil aux producteurs ;
- Renforcement de la santé publique vétérinaire et de la sécurité sanitaire des aliments ;
- Facilitation du développement et du transfert de technologies dans le domaine animal.

### **3.4.1.3. En matière de production forestière, faunique et halieutique**

Dans ce domaine, les actions prioritaires en vue de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales et urbaines du pays sont les suivantes :

- l'accroissement des productions forestières, fauniques et aquacoles ;
- la diversification des PFNL et les produits fauniques et aquacoles ;
- renforcement des capacités des acteurs des filières sylvicoles, aquacoles et fauniques ;
- promotion de la recherche développement en matière de production sylvicoles, aquacoles et fauniques.

### **3.4.2. AXE 2 : Amélioration de la compétitivité des filières agro-sylvo-pastorales halieutique et fauniques**

La lutte contre la pauvreté en vue d'une croissance accélérée passe par l'accroissement des revenus des populations rurales. De ce fait, les productions agricoles, pastorales, fauniques, halieutiques et forestières ne doivent plus être axées seulement sur l'autoconsommation, mais plus tournées vers le marché (marché local, national, régional et international). Ainsi, la résolution des contraintes en aval de la production doit constituer une priorité dans le cadre de la SDR.

Par ailleurs, le choix des productions à développer devrait tenir compte de la demande et des avantages comparatifs ; d'où la nécessité d'une diversification et d'une spécialisation régionale. Ainsi, il convient de lier les productions agricoles (végétales, animales, halieutiques et fauniques) au marché, en recherchant des solutions appropriées pour lever les contraintes en aval (conservation, transformation, commercialisation).

L'objectif global de cet axe stratégique est de faciliter l'accès aux marchés des produits locaux grâce à l'adoption de technologies appropriées, à une amélioration de la qualité de ces produits et à leur adaptation aux besoins des consommateurs.

#### **3.4.2.1. Dans le domaine de la production végétale**

Au Burkina Faso le faible accès aux marchés constitue la principale contrainte pour le développement des filières agricoles. Les défis à relever sont entre autres : (i) la croissance de la part de la production agricole mise sur le marché ; (ii) le respect des normes des produits agricoles ; (iii) l'accès au financement et (iv) la modernisation des exploitations agricoles, Le développement des techniques et infrastructures de stockage et de conservation post-récolte, l'amélioration du système d'information sur les marchés.

A cet effet, les principales actions ci- dessous seront réalisées :

- développement de la chaîne de valeur des filières agricoles ;
- promotion des normes et de la qualité des produits agricoles et agroalimentaires ;
- promotion de l'Entreprenariat Agricole ;
- promotion de la consommation des produits nationaux ;
- accompagnement des acteurs de l'agriculture dans l'accès aux financements ;

- Développement des micro-pôles de développement ;
- développement des infrastructures de mise en marché

### **3.4.2.2. Dans le domaine de la production animale**

La mise en œuvre des actions prioritaires suivantes améliorera la compétitivité des filières animales :

- Développement de la chaîne de valeur des filières animales ;
- Développement des infrastructures de mise en marché ;
- promotion des normes et de la qualité des produits ;
- Développement de la transformation des produits de l'élevage ;
- Promotion des normes et de la qualité des produits animaux.

### **3.4.2.3. Dans le domaine des productions forestières, fauniques et halieutiques**

L'amélioration de la compétitivité des productions forestières, fauniques et halieutiques passe par les actions suivantes :

- Développement des filières forestières, fauniques et halieutiques ;
- Professionnalisation des acteurs des filières des productions forestières, fauniques et halieutiques,
- Promotion des normes et de la qualité des produits forestiers, fauniques et halieutiques
- Renforcement du cadre juridique et institutionnel de la gestion et de l'exploitation des produits forestiers, fauniques et halieutiques

### **3.4.3. AXE 3 : Développement durable et gestion des ressources naturelles**

Dans le contexte actuel des changements climatiques, la maîtrise de l'eau est un facteur essentiel de productivité et de préservation des ressources naturelles forestières, fauniques et aquacoles. Cet axe stratégique vise à accroître les capacités de mobilisation des ressources en eau du Burkina Faso et d'en assurer une gestion optimale. Il vise en outre la création des conditions d'une gestion durable des écosystèmes et des ressources naturelles.

#### **3.4.3.1. En matière de production végétale**

##### **➤ *Gouvernance environnementale et la promotion du développement Durable***

L'objectif visé dans ce domaine est de parvenir à des modes de production et de consommation durables à l'effet d'augmenter la productivité des ressources naturelles renouvelables (forêts, faune, ressources halieutiques, pâturages, diversité biologique, terres agricoles). L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Intégration des questions environnementales dans les référentiels de planification ;
- Adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et atténuation des gaz à effet de serre ;
- Promotion des bonnes pratiques de gestion durable des terres (GDT) ;
- Restauration et préservation de la diversité biologique ;
- Développement des compétences, de l'information et du monitoring des ressources naturelles renouvelables.

- Promotion des modes de production et de consommation durables.

➤ ***Gestion durable des eaux***

Au niveau de la gestion de l'eau, la problématique se caractérise par : (i) l'augmentation continue de la demande par les différents usages, (ii) les changements climatiques, (iii) la dégradation des ressources en eau résultant des activités anthropiques, (iv) la répartition inégale de ces ressources dans le temps et dans l'espace, (v) la faible connaissance sur la gestion et la protection des ressources en eau, (vi) l'insuffisance des connaissances des ressources en eau. Les principales actions ci-dessous seront réalisées :

- gestion concertée et intégrée des ressources en eau des bassins hydrographiques ;
- Renforcement du cadre politique, juridique de gestion des ressources en eau;
- développement de la connaissance et suivi des ressources en eau

➤ ***Sécurisation foncière en milieu rural***

Pour ce qui est de la question foncière au Burkina Faso, on estime à fort taux les terres envoies de dégradation. Elle est caractérisée par : (i) une compétition accrue et conflictuelle entre acteurs pour le contrôle et l'exploitation des terres, (ii) de fortes migrations agricoles ; (iii) des transhumances pastorales, (iv) la concentration progressive des terres entre les mains d'entrepreneurs ruraux dénommés agrobusiness men ou «nouveaux acteurs» ; (v) la difficulté de mise en œuvre de la politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural et de la loi N°034-2009/an portant régime foncier rural. Les principales actions ci-dessous seront réalisées :

- reconnaissance et protection des droits légitimes de l'ensemble des acteurs ruraux sur la terre et les ressources naturelles ;
- promotion et accompagnement du développement des institutions locales légitimes à la base ;
- mise en place du cadre institutionnel efficace de gestion des conflits ;
- mise en place d'un cadre institutionnel cohérent de gestion du foncier rural ;
- renforcement des capacités des services de l'état, des collectivités territoriales et de la société civile en matière foncière.

### **3.4.3.2. En matière de production animale**

Pour une sécurisation et une gestion durable des ressources pastorales, les actions suivantes seront développées :

- renforcement du cadre juridique et réglementaire en matière de pastoralisme ;
- aménagement, valorisation et gestion des espaces pastoraux sécurisés ;
- développement de l'hydraulique pastorale ;
- prévention et gestion des crises et vulnérabilités alimentaires du bétail.

### **3.4.3.3. En matière de production forestière, faunique et halieutique**

Le développement durable et la gestion des ressources naturelles à ce niveau passe par : (i) le développement des productions forestières et fauniques, (ii) le développement des productions halieutiques et aquacoles,

En ce qui concerne, le *développement des productions forestières et fauniques*, les actions prioritaires sont :

- Aménagements forestiers et fauniques ;
- Recherche sur la domestication des espèces forestières et la conservation des ressources génétiques forestières ;
- Gestion durable des terres des écosystèmes forestiers ;
- Protection des ressources forestières et fauniques.

Pour ce qui est du *développement des productions halieutiques et aquacoles*, les actions prioritaires sont :

- Aménagements aquacoles ;
- Gestion durable de la pêche et de l'aquaculture ;
- Recherche - développement sur les ressources halieutiques et aquacoles ;
- Amélioration des statistiques sur les ressources halieutiques et aquacoles.

### **3.4.4. AXE 4 : Amélioration de l'accès à l'eau potable et du cadre de vie**

#### **3.4.4.1. Dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement**

Les principales contraintes de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement sont : i) le problème récurrent de la disponibilité des ressources en eau en quantité et en qualité suffisante, ii) l'absence d'équité vis-à-vis du service de l'eau entre le milieu rural et le milieu urbain ; iii) le faible taux d'accès à l'assainissement des eaux usées et excréta notamment en milieu rural lié aux pesanteurs socioculturelles persistantes ; iv) la persistance de la disparité inter-régionale et intercommunale des taux d'accès à l'eau potable en milieu rural.

Les principales actions ci-dessous seront réalisées :

- Réalisation des études et des systèmes d'AEP appliquant une approche centrée sur les droits humains pour la définition des priorités ;
- Promotion de l'intercommunalité et du développement des PPP en matière d'AEP;
- Amélioration du cadre juridique, réglementaire et institutionnel ;
- Amélioration des connaissances et des statistiques en matière d'eau potable, hygiène et d'assainissement;
- Développement de l'approche basée sur l'Assainissement Total Piloté par les Communautés (ATPC) Harmonisée en milieu rural ;
- Promotion de l'adoption des pratiques d'hygiène et d'assainissement ;

#### **3.4.4.2. Dans le domaine de l'assainissement de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie**

Le Burkina Faso a été marqué par l'apparition de nouveaux problèmes environnementaux majeurs liés au processus accéléré d'urbanisation, à la croissance démographique et à la croissance de l'activité économique, cette dernière décennie. Ces problèmes se posent en terme d'insuffisance ou d'absence de gestion des eaux usées domestiques et excréta, des déchets solides municipaux, radioactifs, industriels et hospitaliers, de la pollution atmosphérique, des émissions des gaz à effet de serre, des végétaux aquatiques envahissants et de drainage des eaux pluviales. Ces pollutions et nuisances entraînent de nos jours une nette détérioration du cadre de vie, avec en prime, des impacts négatifs sur la santé des populations, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

A cela s'ajoutent, les questions d'aménagements paysagers, d'éducation, de sensibilisation et d'information des populations, non encore bien perçues, pour une meilleure protection de l'environnement. Face à cette situation, il est urgent de mettre en œuvre des mesures visant à réduire de manière significative les nuisances et pollutions diverses à travers le développement des filières d'assainissement (collecte, traitement et valorisation des déchets solides et liquides) et d'aménagements paysagers (l'horticulture ornementale), le renforcement des capacités opérationnelles en matière d'inspection environnementales (contrôle et suivi des établissements classés), de radioprotection et de sûreté nucléaire (définition des normes et opérationnalisation d'un plan d'urgence radiologique, riposte en cas de catastrophes radiologiques).

L'objectif de la SDR dans ce domaine est de promouvoir un environnement sain et la création d'emplois verts à travers l'amélioration de la qualité du cadre de vie. Les actions prioritaires porteront sur :

- évaluations environnementales et lutte contre les pollutions et nuisances ;
- promotion des aménagements paysagers ;
- Sûreté et sécurité nucléaire ;
- Promotion de l'éducation environnementale et de l'écocitoyenneté.

#### **3.4.5. AXE 5 : Renforcement de la gouvernance et du partenariat**

Cet axe porte sur le développement des mécanismes de pilotage de la SDR et de soutien aux actions définies dans cette présente stratégie. A cet effet, l'action de pilotage et de soutien, accompagnera la mise en œuvre des programmes opérationnels des différents départements ministériels du secteur rural dans leurs rôles d'orientation et d'arbitrage, d'appui-conseil et de concertation avec l'ensemble des acteurs suivant la gestion axée sur les résultats. Cet axe vise donc à assurer l'efficacité et l'efficience de l'intervention publique dans le secteur rural à travers les actions suivantes :

- renforcement des organes de pilotage et de coordination du secteur rural ;
- renforcement des organes de concertation des acteurs du secteur rural ;
- renforcement des capacités des structures de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- renforcement des organes de planification et de suivi-évaluation ;
- amélioration de la qualité des données statistiques sur le secteur rural ;
- développement de partenariat avec les autres institutions et ministères

#### **3.5. Contribution des secteurs de soutien au développement rural**

La réalisation effective des objectifs et des actions prioritaires retenues au niveau des différents axes stratégiques de la stratégie de développement rural dépend en partie de la contribution des secteurs de soutien. Il s'agit notamment :

- des infrastructures et de la communication;
- du commerce, des industries et de l'artisanat;
- de la santé;
- de l'éducation/alphabétisation ;
- de la sécurité publique ;
- la formation professionnelle.

### **3.5.1. Infrastructures et communication**

La contribution de ce secteur est déterminante pour l'accroissement des productions agricoles et le développement des échanges entre les zones de production et les zones de consommation. Aussi la mise en œuvre réussie des stratégies ci-après constituera un atout :

#### **➤ *Au niveau du transport***

La stratégie nationale du transport rural adoptée par le Gouvernement en mars 2003 devrait permettre de désenclaver les zones de production et de développer les services de transports en milieu rural, notamment les moyens intermédiaires de transport. Dans cette optique, la réalisation et l'entretien des pistes rurales devront faire l'objet d'une attention particulière de la part des services compétents de l'Etat et des autres acteurs concernés. Certes, le Gouvernement Burkinabé a mis en place un Fonds d'Entretien des Routes qui assure périodiquement l'entretien des différents réseaux routiers sur l'ensemble du territoire national. Ces efforts doivent se poursuivre, afin de renforcer ce paramètre s y important de transport.

#### **➤ *Au niveau de la communication***

La stratégie nationale de communication pour le développement rural devrait permettre aux acteurs des différentes filières de production d'être mieux informés sur les technologies disponibles et sur les marchés et de mieux s'organiser pour assurer les différentes fonctions qui leur sont dévolues (production, transformation, commercialisation des intrants et des produits agricoles).

### **3.5.2. Commerce, industries et artisanat**

Les contraintes majeures à l'accroissement, à l'intensification et à la diversification des productions végétales, animales, halieutiques et forestières résident en aval de la production, notamment au niveau de la conservation, de la transformation et de la commercialisation des produits. La résolution de ces contraintes passe par la réalisation des principales actions ci-après :

- la réalisation d'infrastructures de mise en marché (magasins de stockage, chambres froides, terminaux fruitiers, marchés à bétail, etc...);
- la transformation artisanale ou industrielle des produits, afin d'en accroître la valeur ajoutée;
- la collecte, le traitement et la diffusion des informations sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux;
- une réglementation adaptée, notamment en matière de normes de qualité, d'accès au marché;
- le renforcement des capacités professionnelles des acteurs.

### **3.5.3. Santé**

Eu égard au caractère extensif des systèmes de productions agro-pastorales qui reposent largement sur la main-d'œuvre familiale, l'accroissement de ces productions dépend essentiellement de l'état de santé des populations rurales. Aussi, la lutte contre toutes les maladies, et en particulier le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies infectieuses doit constituer une priorité nationale.

A cet effet des efforts ont été effectués au niveau du ministère en charge de la santé, en vue de réduction la prévalence et le taux de contamination de ces maladies. Néanmoins, l'Etat doit poursuivre ses actions dans ce sens en vue d'une éradication totale de certaines.

### **3.5.4. Education et alphabétisation**

Le monde rural au Burkina Faso est caractérisé par un taux d'analphabétisme très élevé et un taux de scolarisation encore faible malgré les progrès réalisés ces dix (10) dernières années. L'amélioration des taux de scolarisation et d'alphabétisation fonctionnelle constituent des facteurs déterminants pour le renforcement des capacités professionnelles des différents acteurs, notamment des producteurs. Aussi, la réalisation du Programme Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB) et des programmes d'alphabétisation fonctionnelle constitue des atouts pour la mise en œuvre satisfaisante de la stratégie de développement rural.

### **3.5.5. Sécurité publique**

Ces dernières années, le phénomène d'insécurité tend à se généraliser et à s'aggraver en milieu rural. Elle se manifeste surtout par des agressions et des vols à mains armées, notamment sur les routes. Cette situation crée une psychose grandissante au sein des populations rurales et entrave l'exécution normale de certains programmes et projets dans certaines régions du pays.

Le rétablissement et le maintien de la sécurité publique sur l'ensemble du territoire national doit constituer une action prioritaire afin de garantir le succès de la Stratégie de Développement Rural. Dans cette optique, la mise en œuvre réussie du Plan National de Renforcement de la Sécurité Intérieure, devrait permettre le rétablissement et le maintien de la sécurité publique dans les campagnes, condition indispensable pour un développement durable en milieu rural.

### **3.5.6. Formation professionnelle**

La formation professionnelle des acteurs constitue un facteur déterminant pour la mise en œuvre réussie de la Stratégie de Développement Rural. Aussi, en plus des actions qui seront réalisées par les Services compétents des Ministères impliqués directement dans le développement du secteur rural (Agriculture, Ressources Animales et Environnement), les autres Départements Ministériels (Fonction Publique, Enseignements Secondaire et Supérieur, Emploi, Artisanat, Infrastructures, Transports, etc...), les ONG et les Institutions privées de formation professionnelle seront également mis à contribution pour le renforcement des capacités des différents acteurs, notamment dans le cadre de la promotion des filières porteuses.

## **4. Modalités de mise en œuvre de la stratégie de développement rural**

Les actions de mise en œuvre de la SDR porteront sur le pilotage et la coordination, l'opérationnalisation, la communication, le suivi évaluation, le financement, l'identification des acteurs et leur rôle.

### **4.1. Pilotage et coordination de la mise en œuvre**

Le pilotage et la coordination de la mise en œuvre et de la SDR sont régis conformément aux dispositions du décret n° 2001-408/PRES/PM/AGRI du 29 août 2001 (JO n°37 du 13 septembre

2001) portant création, composition et attributions du dispositif institutionnel de coordination des politiques sectorielles agricoles.

#### **4.2. Opérationnalisation de la stratégie de développement rural**

La mise en œuvre de la SDR se fera à travers la formulation des programmes sectoriels successifs tout comme ou le Programme national du secteur rural déclinés en sous programmes ou actions. Pour ce faire, les actions successives suivantes seront réalisées :

- l'élaboration de programmes et de plans d'actions opérationnels et de programmes d'investissement;
- l'élaboration et/ou la mise à jour des politiques et stratégies sous-sectorielles.

##### **4.2.1. Elaboration des programmes opérationnels et des programmes d'investissement**

Sur la base des objectifs et des axes stratégiques retenus dans la SDR et en référence aux stratégies opérationnelles sous-sectorielles, des programmes opérationnels, et des programmes d'investissement seront élaborés.

Ce sont entre autres :

- les programmes de développement des filières ;
- les programmes d'intensification et de diversification des productions (végétales, animales, halieutiques et forestières) ;
- les programmes d'appui à la création d'emploi et à d'insertion des jeunes en milieu rural ;
- les Programmes de Gestion des Ressources forestières et fauniques
- les programmes d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques ;
- les programmes d'appui/conseil et de renforcement des capacités des différentes organisations professionnelles du secteur rural ;
- les programmes d'appui institutionnel ;
- le Plan d'Actions pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PA/GIRE) ;
- les programmes visant l'atteinte des ODD ;
- le Programme national d'approvisionnement en eau potable
- le Programme national de l'assainissement des eaux usées et excréta ;
- le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA), dont le document de la Nouvelle alliance pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle vient renforcer ;
- etc.

##### **4.2.2. Mise en cohérence des programmes et projets existant avec la stratégie de développement rural**

Il est souhaitable que tous les projets et programmes en cours d'exécution procèdent à une revue selon les opportunités présentées par les organes et instances de pilotage en vue de les mettre en cohérence avec la SDR.

##### **4.2.3. Mise en cohérence des politiques et stratégies sous sectorielles avec la stratégie de développement rural**



A la révision de la SDR, les ministères du secteur disposaient de document de politiques stratégiques dont horizon temporel est au-delà de 2015.

C sont entre autres :

- la Nouvelle Alliance de la Sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- la stratégie nationale de développement durable des ressources halieutiques ;
- la Politique national de Développement Durable de l'élevage ;
- la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et nutritionnelle ;
- la Politique Nationale de développement Durable ;
- la stratégie Nationale de Développement des Produits Forestiers non ligneux ;
- la Politique Nationale de la Recherche Scientifique et Technologique, etc.

Les deux premières années suivant adoption de la SDR révisée seront consacrées à l'harmonisation de ces politiques et stratégies aux axes et objectifs définis.

### **4.3. Communication autour de la SDR**

Une des conditions pour une mise en œuvre réussie de la Stratégie de Développement Rural réside dans son appropriation par les différents acteurs concernés. Aussi, il est nécessaire d'utiliser tous les canaux de communication pour diffuser ce référentiel. Il s'agit de faciliter la diffusion de la stratégie de développement rural après son adoption par le Gouvernement par la mise en place d'une stratégie et un plan de communication comprenant entre autre les actions suivantes :

- l'organisation d'ateliers de restitution à l'attention des différents groupes d'acteurs (Administration, organisations paysannes, organisations de la société civile, les ONG, partenaires techniques et financiers) au niveau national et au niveau de toutes les régions administratives ;
- la réalisation d'émissions radiophoniques et télévisées ;
- la publication d'articles dans les organes de la presse écrite ;
- la confection et la diffusion d'un prospectus à partir du résumé exécutif de la stratégie ;
- la traduction du résumé exécutif de la stratégie dans les principales langues nationales parlées dans les différentes régions du pays.

### **4.4. Dispositif de suivi/évaluation**

La mise en œuvre réussie de la stratégie exige un suivi régulier et des évaluations périodiques afin de procéder aux ajustements nécessaires. Dans cette optique un dispositif de suivi/évaluation, piloté par le SP/CPSA et impliquant tous les acteurs concernés (administration, organisations professionnelles, opérateurs privés, ONG, partenaires techniques et financiers) sera mis en place. Ce dispositif prendra en compte le dispositif de suivi/évaluation de la SCADD.

Afin d'intégrer les exigences de l'approche sectorielle et permettre l'harmonisation entre les interventions des différents Ministères et des Partenaires Techniques et Financiers et autres acteurs, un manuel sera élaboré pour fixer les règles du travail.

### **4.5. Financement de la Stratégie de Développement Rural**

La SDR sera financée par l'Etat et ses partenaires au développement, les collectivités territoriales, le secteur privé, les organisations de la société civile, les ONG et associations de développement, les organisations professionnelles et les bénéficiaires.

#### **4.5.1. Contribution de l'Etat**

Pour un développement durable du secteur rural, le Gouvernement prendra les mesures de réformes institutionnelles et fiscales nécessaires pour une meilleure mobilisation des ressources financières. Il améliorera le financement du secteur à travers le budget national, mais aussi par le canal des fonds de développement (Fonds de Développement de l'Elevage (FODEL), Fonds National de Lutte contre la Désertification (FNLCD), Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE), Fonds d'aménagements forestiers, Contribution Financière en matière d'Eau (CFE), Fonds de réhabilitation des sites miniers, le Fonds National de la Recherche et de l'Innovation pour le Développement (FONRID), etc...).

Les collectivités territoriales apporteront également leurs contributions à travers les volets agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques de leurs plans régionaux et communaux de développement.

Les actions qui sont recommandées pour une meilleure mobilisation des ressources sont les suivantes :

- la mise en place d'une politique cohérente en matière de fiscalité prenant en compte les accords communautaires ;
- l'élargissement des sources de financement des fonds mis en place par l'Etat ;
- l'emprunt d'Etat ;
- l'appui à l'extension des réseaux de coopératives d'épargne et de crédit pour les rapprocher populations rurales ;
- la mise en place de fonds de garantie pour faciliter l'accès du secteur privé aux crédits consentis par les banques ;
- la mise en place d'une assurance agricole pour garantir une indemnisation des exploitants en cas de survenance de risques naturels ou artificiels dans le domaine agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique;
- l'adoption d'un code des investissements agricole en vue d'apporter des solutions aux problèmes de tarification et de taxation des produits, intrants et équipements agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques;
- la mise en place des lignes de crédit adaptées aux conditions spécifiques des petits producteurs ruraux.

#### **4.5.2. Contribution des partenaires techniques et financiers**

Le financement du secteur rural passe aussi par la contribution des partenaires techniques et financiers (PTF) ; faite sous forme d'appui budgétaire global ou sectoriel. Ils peuvent aussi contribuer à travers les fonds de développement en faveur du monde rural.

#### **4.5.3. Contribution des ONG et autres organisations de la société civile**

Les ONG et autres associations, elles participent au financement du développement du secteur rural à travers la mise en œuvre de projets et programmes.

#### **4.5.4. Contribution des institutions financières et du secteur privé**

Les banques et institutions de micro-finance, devront participer au financement de la mise en œuvre de la SDR, en entreprenant des actions de promotion et de soutien à travers des crédits adaptés avec des taux d'intérêt et des garanties à la portée du monde rural.

De même, les opérateurs privés nationaux et étrangers devraient investir davantage dans la production et surtout dans la transformation et la commercialisation des produits des filières porteuses (ex : PFNL, céréales, fruits et légumes, oléagineux, lait, viande, etc.).

#### **4.5.5. Contribution des bénéficiaires**

La contribution des bénéficiaires aux financements des activités à entreprendre est très nécessaire pour la réussite de la stratégie. À cet effet, le principe de co-financement des investissements adopté dans la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé sera appliqué.

#### **4.6. Identification des acteurs et définition de leurs rôles**

Cinq principaux groupes d'acteurs seront impliqués dans la mise œuvre de la SDR. Il s'agit de :

- l'Etat ;
- les collectivités territoriales ;
- les acteurs du secteur privé (organisations professionnelles, les organisations de la société civile et les opérateurs privés);
- les partenaires techniques et financiers ;
- les bénéficiaires.

##### **4.6.1. Etat**

Par Etat, on entend l'Administration centrale et les Services techniques déconcentrés. Dans le cadre de la mise en œuvre de la SDR, les actions ci-après relèvent de la responsabilité de l'Etat et de ses démembrements :

- l'élaboration des plans opérationnels de mise en œuvre de la SDR ;
- la mise en place d'infrastructures et ouvrages communautaires ;
- la délégation de la maîtrise d'ouvrage d'investissements aux collectivités ;
- l'élaboration des textes d'application ;
- la mobilisation des ressources financières ;
- le suivi-évaluation et contrôle ;
- la coordination des interventions au niveau national ;
- la formation et appui-conseils aux acteurs des différentes filières ;
- la mise en œuvre de la recherche-action sur la mise au point de technologies adaptées.

##### **4.6.2. Collectivités territoriales**

Les collectivités territoriales sont des structures décentralisées dirigées par des organes délibérants dont les membres sont élus. Leur organisation, leur fonctionnement et leurs domaines de compétence sont définis par le code général des collectivités territoriales (CGCT). Le rôle des collectivités dans la mise en œuvre de la stratégie est très capital étant donné qu'elles sont les plus proches des bénéficiaires et aussi au regard du processus de transfert des compétences en cours. Dans le cadre de la mise en œuvre de la SDR, le rôle des collectivités territoriales devrait être axé sur :

- l'orientation et la définition des priorités au niveau local ;
- la coordination des interventions au niveau local ;
- la maîtrise d'ouvrage des aménagements publics ;
- la mobilisation des ressources humaines et financières ;

- la participation à l'élaboration des plans d'actions ;
- le suivi-évaluation et contrôle ;
- la maîtrise d'ouvrage déléguée par l'Etat.

#### **4.6.3. Acteurs du secteur privé**

Ce groupe d'acteurs regroupe les populations rurales, les organisations professionnelles des différentes filières de production, les Chambres Régionales d'Agriculture, les OSC et les opérateurs privés. Bien que leur rôle soit plus limité que celui des collectivités territoriales, il est cependant très important car ceux-ci devraient être les premiers acteurs et les premiers bénéficiaires dans la mise en œuvre de la SDR.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SDR, le rôle des acteurs du secteur privé devrait être axé sur :

- la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des documents cadres du secteur rural;
- la contribution à la diffusion de la stratégie et la mobilisation des acteurs.
- la participation au financement de certains projets (principe du cofinancement des investissements à la base);
- la participation à la formation et à l'appui/conseil des différents acteurs ;
- la participation à la concertation entre les différents acteurs;
- l'exécution des programmes et projets ;
- la participation au suivi/évaluation ;
- la réalisation et gestion des investissements rentables ;
- la fourniture des biens et services ;
- le développement de partenariat spécifique entre les opérateurs privés agricoles et les exploitations familiales ;
- la construction de plaidoyers pour la création de conditions favorables au développement des filières ASPHF ;
- la participation à l'alimentation de la base de données.

#### **4.6.4. Partenaires techniques et financiers (PTF)**

Ce groupe d'acteurs regroupe les agences de coopération bilatérale et multilatérale, les Organisations Intergouvernementales. Dans le cadre de la mise en œuvre de la SDR, le rôle de ce groupe d'acteurs devrait porter sur :

- la participation au dialogue politique avec le Gouvernement;
- la participation à la concertation avec les différents acteurs;
- l'appui à l'élaboration des stratégies opérationnelles du secteur rural ;
- l'appui à la formulation et à la mise en œuvre des programmes opérationnels et des programmes d'investissement;
- la mise à disposition d'une assistance technique compétente pour le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de l'Administration et des organisations professionnelles;
- la participation à la mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre et le suivi/évaluation des actions des plans d'actions;
- la participation au suivi/évaluation du processus.

## **5. Hypothèses et gestion des risques**

## **5.1. Hypothèses**

Les hypothèses sont les conditions requises pour la réussite de la mise en œuvre des actions inscrites dans la SDR. Les principales conditions externes identifiées à réunir se présentent comme suit : la volonté politique et un cadre institutionnel adapté et stable, le retour à la stabilité sociopolitique et les conditions climatiques. Au niveau des conditions internes, il faudra relever principalement des ressources humaines, matérielles et financières.

### **5.1.1. Volonté politique**

Les plus hautes autorités du Burkina Faso ont manifesté leur intérêt à inscrire le secteur rural comme pilier de la croissance du pays dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable. En effet, le secteur Agricole est défini comme prioritaire dans l'axe 1 «développement des piliers de la croissance accélérée». A cela s'ajoute la création du Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles. Comme structure de coordination des interventions dans le secteur rural. Ce qui permet au secteur de disposer d'un cadre institutionnel opérationnel et stable. Le maintien de cette dynamique contribuera à favoriser l'atteinte des objectifs de la SDR.

### **5.1.2. Stabilité sociopolitique**

Le processus démocratique, mises-en mal en fin 2014, a conduit à une insurrection populaire les 30 et 31 octobre 2015. Le Burkina Faso, géré par un cadre consensuel de gouvernance, la transition, a passé avec succès le cap de l'instabilité politique avec les élections présidentielles et législatives le 29 novembre 2015, ramenant ainsi le pays à un ordre constitutionnel démocratique. La paix sociale et la bonne gouvernance vont favoriser l'atteinte des résultats escomptés de la SDR. Elles seront sans aucun doute pour la SDR, des facteurs mobilisateurs d'investissements nationaux et internationaux au profit du secteur rural.

### **5.1.3. Maîtrise des conditions climatiques et pluviométriques**

L'un des principaux soutiens du développement économique et social du Burkina Faso est le secteur primaire (32% du PIB) qui est fortement tributaire des conditions climatiques et pluviométriques. Les efforts des départements ministériels en charge du secteur visant à améliorer la productivité de ce secteur doivent également prendre en compte une meilleure maîtrise et connaissance des variations pluviométriques et climatiques. Ceci compte tenu du fait que les paquets technologiques sont souvent développés dans des conditions pluviométriques et climatiques précises qui doivent être remplies pour obtenir les résultats escomptés. La maîtrise des conditions climatiques et pluviométriques sera donc un atout majeur pour la réussite de la mise en œuvre de la SDR.

### **5.1.4. Ressources humaines, matérielles et financières**

La mise en œuvre réussie de la SDR est tributaire de la disponibilité des moyens matériels, humains et financiers pour sa mise en œuvre. Les principales conditions requises sont :

- le nombre et la qualification des ressources humaines ;
- la quantité et la disponibilité des ressources allouées par l'Etat et les soutiens apportés par les autres partenaires (PTF, Secteur privé et Société civile.) ;
- le respect des engagements pris par tous les acteurs ;

## **5.2. Analyse et gestion des risques**

Les risques sont les facteurs négatifs externes et internes qui peuvent impacter négativement la réalisation des résultats escomptés de la politique.

Le dispositif de pilotage et de coordination mis en place assureront le suivi régulier de ces risques afin de permettre des prises de décisions quant à une éventuelle réorientation de chaque axe stratégique de la SDR suite à la non réalisation d'une hypothèse ou à la survenue d'un risque.

### **5.2.1. Dégradation du contexte socio-politique**

La dégradation du contexte sociopolitique est un risque majeur car il conditionne la réussite de la SDR. La stabilité du contexte sociopolitique est déterminante pour l'adhésion des populations, la confiance des partenaires techniques et financiers et la mobilisation des ressources financières. La mise œuvre du système de gestion axée sur les résultats adossé à un système de suivi-évaluation renforcé et le dialogue permanent entre les acteurs permettront d'assurer de bonnes performances dans la mise en œuvre. La réglementation en matière de contrôle de la réalisation des ouvrages devra être rigoureusement respectée afin de garantir la qualité des infrastructures financées. Les actions prévues pour promouvoir la qualité et la valeur ajoutée des produits locaux doivent alors être également suivies de près.

### **5.2.2. Environnement international**

La stabilité de l'environnement économique international est déterminante dans la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la SDR et partant un meilleur financement du développement. A contrario, un environnement international marqué par des crises économiques et financières affecterait les capacités de financement de l'économie, d'où la nécessité de développer les actions de veille limitant l'impact de la volatilité et de l'imprévisibilité des flux extérieurs.

### **5.2.3. Aléas climatiques**

Les changements climatiques notamment la variabilité de la pluviosité qui se traduisent ces dernières années par des inondations et des sécheresses, peuvent fragiliser les efforts de développement du secteur rural. Aussi est-il nécessaire de développer davantage des stratégies de maîtrise de l'eau et la diversification des productions. Ces catastrophes doivent être réduites à travers les efforts que le Gouvernement déploie pour accroître les surfaces irriguées et améliorer l'accès d'un nombre croissant de producteurs aux services d'irrigation. Elles seront aussi mitigées par la recherche adaptative qui mettra au point et permettra de diffuser des technologies améliorées adaptées aux aléas climatiques des zones sèches.

### **5.2.4. Disponibilité des ressources financières**

La mobilisation effective des ressources financières nécessaires pour le financement de la SDR déterminera la réalisation des résultats attendus. Cette question fera l'objet du dialogue entre le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers en vue de financer durablement le secteur.

## **CONCLUSION**

L'élaboration du Document de Stratégie de Développement Rural à l'horizon 2025 traduit la volonté du Gouvernement de mettre en cohérence, les politiques et stratégies sectorielles avec la SCADD, d'une part, et de s'adapter à l'évolution du contexte international, régional et national, d'autre part.

Le processus d'élaboration de cette nouvelle stratégie a suivi une démarche participative, afin d'en faire un Document de référence pour l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le développement du secteur rural au Burkina Faso.

Cette démarche sera poursuivie après l'adoption de la Stratégie de Développement Rural par le Gouvernement afin de faciliter son appropriation par les différents acteurs dans la phase de mise en œuvre.

# ANNEXES

- 1. Cadre Logique**
- 2. Références bibliographiques**



## Cadre logique de la SDR à l'horizon 2016-2025

Axes stratégiques	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions critiques
<p><b>Axe 1</b> : Renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;</p>	<p><u>Productions végétales :</u>  <i>Accroissement de la production</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroissement de la production céréalière : 5% par an ;</li> <li>• Accroissement de la production de tubercules (igname, patate, manioc, etc.) : 15% par an</li> <li>• Accroissement de la production de niébé : 5% par an ;</li> <li>• Accroissement de la production de coton : 10% par an ;</li> <li>• Accroissement de la production des oléagineux (arachide, sésame, etc.) : 10% par an ;</li> <li>• Accroissement de la production de fruits : 5% par an</li> <li>• Accroissement de la production de légumes : 10% par an</li> </ul> <p><i>Aménagement et maîtrise de l'eau :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'ouvrages de retenues d'eau construits ;</li> <li>• Nombre de structures de gestion des ressources en eau opérationnelles (CPE, CGES, AUE, CLE, CNE, etc.)</li> <li>• Nombre d'ouvrages fonctionnels ;</li> <li>• Aménagements hydro-agricole : 1000 ha/an</li> <li>• Superficie de bas-fonds aménagés : 1 500ha/an</li> </ul> <p><i>Amélioration de la fertilité des sols</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de fosses fumières construites : 200 000/an</li> <li>• Superficie additionnelle fertilisée avec fumure organique par an : 30 000 ha</li> </ul> <p><u>Productions animales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroissement de la production de viande : 5% par an</li> <li>• Accroissement de la production de lait de 15% par an;</li> <li>• Accroissement de la production d'œufs : 10%/an</li> <li>• Accroissement de la production de cuirs et peaux : 5% par an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilans céréaliers annuels ;</li> <li>• Rapports de campagne du ministère chargé de l'Agriculture</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports annuels du Ministère en charge des ressources animales</li> <li>• Enquête nationale sur les effectifs du cheptel</li> <li>• Sondages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural ;</li> <li>• Engagement des différents partenaires (Gouvernement, partenaires au développement, Organisations professionnelles Agricoles, ONG, Opérateurs privés, etc.)</li> <li>• Pluviométrie favorable ;</li> <li>• Conditions de marché favorables</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural ;</li> <li>• Engagement des différents partenaires (Gouvernement, partenaires au développement, Organisations professionnelles</li> </ul>

Axes stratégiques	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions critiques
	<p><u>Productions forestières et fauniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroissement du taux de couverture des besoins des centres urbains en combustibles ligneux : 3% par an ;</li> <li>• Accroissement de 1% par an des effectifs de cheptel sauvage dans les aires de faune.</li> </ul> <p><u>Productions halieutiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de la production aquacole de 300 tonnes/an ;</li> <li>• Production de 3 millions d’alevins par an.</li> </ul> <p><u>Professionnalisation des acteurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d’Organisations Paysannes Faïtières (OPF) fonctionnelles ;</li> <li>• Nombre d’Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) fonctionnelles / filières ;</li> </ul> <p><u>Gestion des crises naturelles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre du plan d’actions relatif au système d’information sur la sécurité alimentaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports annuels du Ministère en charge de l’environnement des ressources halieutiques ;</li> <li>• Etudes et sondages ;</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport du SE/CNSA</li> </ul>	<p>Agricoles, ONG, Opérateurs privés, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pluviométrie favorable ;</li> </ul> <p>Conditions de marché favorables</p>
<p><b>Axe 2</b> : Amélioration de la compétitivité des filières agro-sylvo-pastorale, halieutiques et fauniques ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l’incidence de la pauvreté en milieu rural de 52% en 2003 à 40% en 2015;</li> <li>• Accroissement des revenus des ruraux de 3% par habitant et par an ;</li> <li>• Augmentation et diversification des dépenses de consommation des ménages ruraux</li> <li>• Accroissement du taux de transformation de produits agricoles ;</li> <li>• Accroissement des infrastructures de mise en marché (terminaux fruitiers, chambres froides, abattoirs, marchés à bétails, magasins et silos des stockages, etc.)</li> <li>• Aménagement de pistes rurales : 1000 km par an</li> <li>• Nombre de PME/PMI agro-sylvo-pastorales créées ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes sur les conditions de vie des ménages (INSD);</li> <li>• Enquêtes spécifiques</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports d’enquêtes et d’études ;</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports d’exécution des projets d’investissement ;</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports annuels du Ministère en charge des infrastructures ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural ;</li> <li>• Engagement des différents partenaires (Gouvernement, partenaires au développement, Organisations professionnelles Agricoles, ONG, Opérateurs privés, etc.)</li> <li>• Pluviométrie favorable ;</li> <li>• Conditions de marché favorables</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conditions de marché favorables</li> <li>• Amélioration du niveau de professionnalisme des acteurs ;</li> </ul>

Axes stratégiques	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions critiques
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation des structures de transformation des produits agro-sylvo-pastorales faunique et halieutique respectant les normes de qualité internationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports annuels du Ministère en charge du Commerce et de l'Industrie ;</li> </ul>	
<p><b>Axe 3:</b> Développement durable et gestion des ressources naturelles;</p>	<p><u>Gestion des ressources en eau et en terre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Superficie de terres dégradées récupérées : 30 000 ha /an ;</li> <li>• Nombre d'organe de gestion intégré des ressources en eau ;</li> <li>• Nombre d'acte de possession foncière en milieu rural ;</li> <li>• Réduction de 25% les conflits fonciers.</li> </ul> <p><u>Gestion des ressources forestières fauniques et halieutiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des superficies brûlées par les feux sauvages de 30% à 15% du territoire national ;</li> <li>• Superficies forestières aménagées ou restaurées par an ;</li> <li>• Superficies des écosystèmes aquatiques protégées ou aménagées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports annuels des Ministères en charge de l'Agriculture et de l'hydraulique</li> <li>• Rapports d'exécution des projets spécifiques</li> <li>• Rapports d'exécution du plan d'actions Gestion Intégrées des ressources en eau (PA/GIRE) ;</li> <li>• Rapports annuels du Ministère en charge de l'environnement et des ressources halieutiques ;</li> <li>• Etudes et sondages</li> </ul>	<p>Engagement des différents partenaires (Gouvernement, partenaires au développement, Organisations professionnelles Agricoles, ONG, Opérateurs privés, etc.)</p>
<p><b>Axe 4:</b> Amélioration de l'accès à l'eau potable et du cadre de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de couverture des besoins en eau potable par Province supérieur à 95% en 2025</li> <li>• Nombre de puits et forages fonctionnels</li> <li>• Nombre de puits et forages réalisés : 1000 par an</li> <li>• Nombre de systèmes d'adduction d'eau simplifiés (AEPS) : 75 par an</li> <li>• Nombre de point d'eau existants réhabilités : 500 par an</li> <li>• Taux de couverture des besoins d'assainissement des ménages par Province supérieur à 75% en 2025</li> <li>• Nombre d'ouvrages d'assainissement fonctionnels</li> <li>• Nombre de latrines réalisés : 5 000 par an</li> <li>• Nombre d'aménagements paysagers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports annuels du Ministère en charge de l'Hydraulique</li> <li>• Rapports d'enquêtes et d'études</li> <li>• Rapports d'exécution des projets spécifiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement des différents partenaires (Gouvernement, partenaires au développement, Organisations professionnelles Agricoles, ONG, Opérateurs privés, etc)</li> <li>• Pluviométrie favorable.</li> </ul>
<p><b>Axe 5:</b> Renforcement de la gouvernance et du partenariat</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de cadres recrutés au bénéfice des Ministères chargés du Développement Rural (Agriculture, Ressources Animales, et Environnement) ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget de l'Etat ;</li> <li>• Rapports annuels des Ministères en charge du Développement Rural et de la Fonction Publique ;</li> </ul>	<p>Engagement des différents partenaires (Gouvernement, partenaires au développement, Organisations</p>

Axes stratégiques	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Conditions critiques
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de cadres ayant bénéficiés de stages de perfectionnement ou de spécialisation (cadres de conception et agents d'exécution);</li> <li>• Nombre de Chambres Régionales d'Agricultures fonctionnelles ;</li> <li>• Existence d'un Code des Investissements Agropastoral</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports d'activités des OPF et des OPA ;</li> <li>• Rapports d'enquêtes et d'études</li> </ul>	professionnelles Agricoles, ONG, Opérateurs privés, etc)

## Références bibliographiques

1. Burkina Faso : Document de Stratégie de Développement Rural à l'horizon 2015. Janvier 2004.
2. Burkina Faso : Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE). Mars 2003.
3. Burkina Faso : Plan d'action pour l'application du Programme de travail sur les aires protégées de la Convention sur la Diversité Biologique. Mai 2012
4. Burkina Faso : Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement à l'horizon 2015 (PN/AEPA). Novembre 2006
5. Burkina Faso : Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable à l'horizon 2011-2015 (SCADD) Octobre 2011
6. Burkina Faso : Cadre de coopération du G8 pour l'appui à la « Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition » au Burkina Faso. Novembre 2012
7. Burkina Faso : Programme d'action national d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques. Aout 2006
8. Burkina Faso : Document Guide de la révolution Verte. Janvier 2008
9. Burkina Faso : Stratégie nationale de mise en œuvre de la convention sur les changements climatiques. Décembre 2002
10. Burkina Faso : Plan d'Investissement Forestier (PIF). Mai 2011
11. Burkina Faso : Politique Nationale de Développement Durable de l'Elevage (PNDEL) du Burkina Faso à l'horizon 2010-2015. Septembre 2010
12. Burkina Faso : Politique de Développement Durable de l'Agriculture Irriguée. Avril 2004
13. Burkina Faso : Profil de pauvreté et d'inégalité en 2009 au Burkina Faso INSD. Avril 2012
14. Burkina Faso : Projection Démographique de 2007 à 2020 par région t par province au Burkina Faso INSD. Aout 2009
15. Burkina Faso : Rapport Introductif à l'Assemblée des projets et programmes du Ministère de l'agriculture. Septembre 2012
16. Burkina Faso : Etude Nationale Prospective 2025. Avril 2005
17. Burkina Faso : Profil de pauvreté et d'inégalité en 2009 au Burkina Faso INSD. Avril 2012
18. Burkina Faso : Rapport Introductif aux assises sectorielles du Ministère des ressources animales en vue de la tenue de la 5<sup>ème</sup> Assemblée Générale des projets et programmes. Mai 2011
19. Burkina Faso : Rapport Introductif à l'Assemblée des projets et programmes du Ministère de l'agriculture et de l'hydraulique. Juin 2011
20. Burkina Faso : Rapport 2014 sur la Contribution des ONG/AD au Développement du Burkina Faso du Ministère de l'Economie et des Finances. Décembre 2015

21. Burkina Faso : Politique nationale de Bonne Gouvernance 2005-2015. Avril 2005
22. Burkina Faso : Document Introductif aux concertations régionales : Etats généraux de l'agriculture et de la sécurité alimentaire : « Quelles orientations, reformes et mesures nécessaires pour accélérer la croissance durable des productions agricoles pour la réalisation d'une sécurité alimentaire au Burkina Faso ? » Janvier 2011
23. Journal Officiel pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires OHADA : Acte Uniforme relatif au droit des sociétés coopératives. Février 2011
24. Burkina Faso : Financement public du secteur de l'élevage après la conférence de Maputo: Etat des lieux, défis et perspectives. Mai 2012
25. Burkina Faso : Etat des lieux des Importantes réalisations dans le sous-secteur animales et halieutiques. Février 2014
26. Burkina Faso : Contribution de l'Élevage à l'économie et à la lutte contre la pauvreté, les déterminants de son développement. Novembre 2011
27. Burkina Faso : Stratégie d'Appui à la Décentralisation 2013-2020. Juin 2013